

OFF  
F5A1  
A16/D5-  
1899  
Ex. 2



Bibliothèque Nationale du Québec

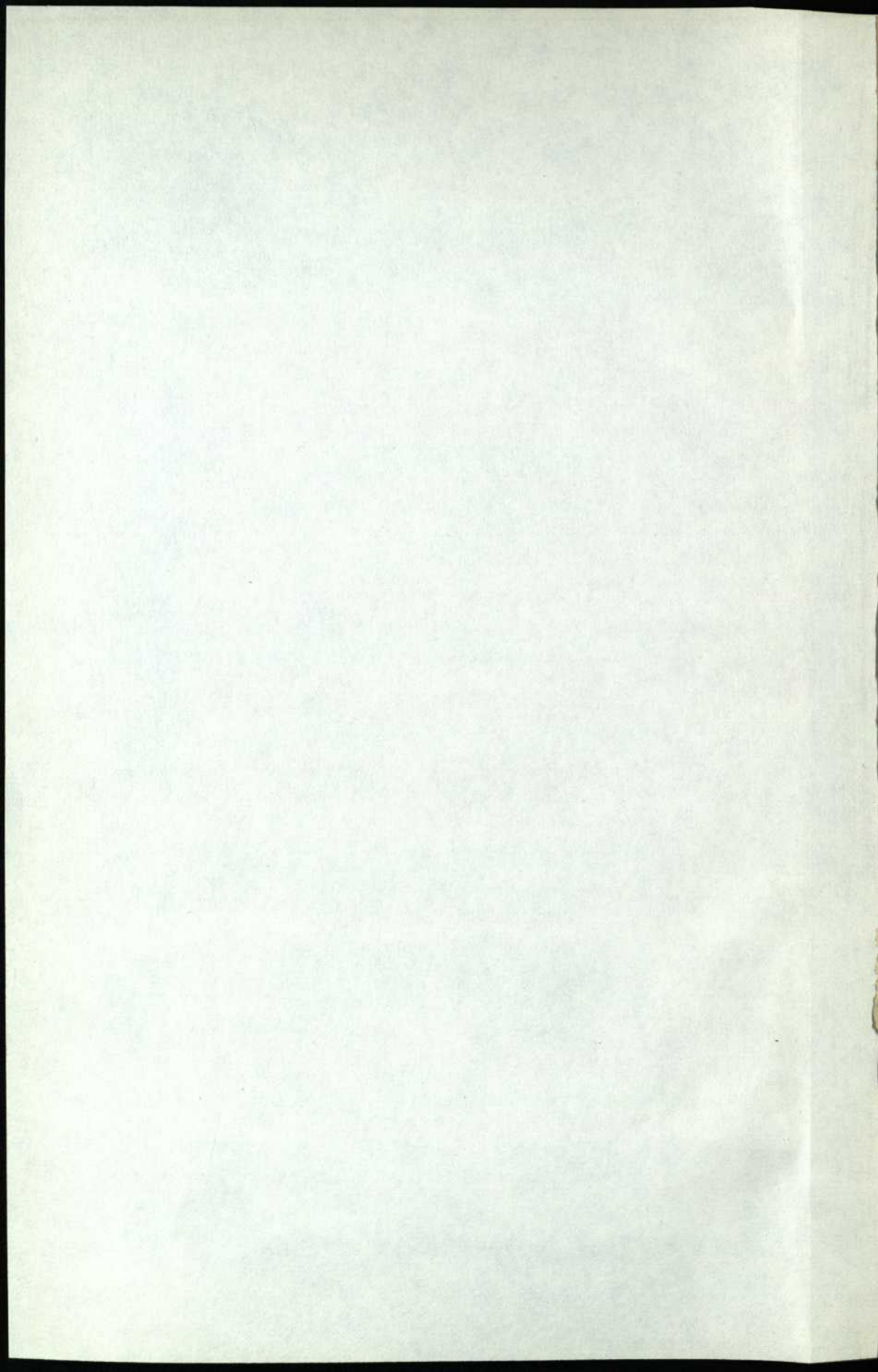
DISCOURS SUR LE SUEDET

HONORABLE F. G. MARCHAND

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

UNIVERSITÉ DE QUÉBEC

1888



DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'HONORABLE F. G. MARCHAND

TRESORIER DE LA PROVINCE

— A —

L'ASSEMBLÉE LEGISLATIVE DE QUEBEC

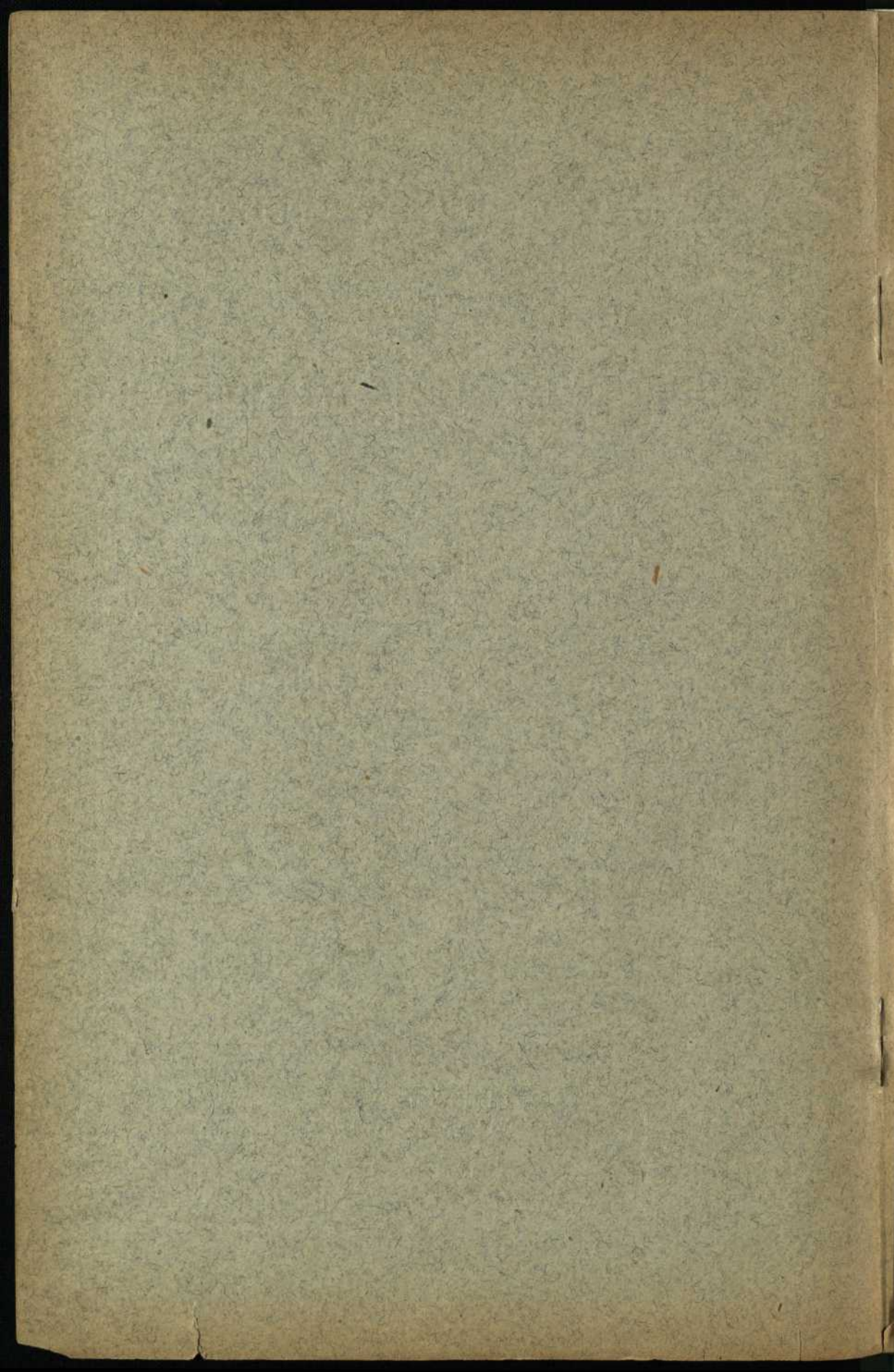
LE 7 FEVRIER 1899.



QUÉBEC :

IMPRIMÉ PAR FRANK CARREI

1899



# DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

## L'HONORABLE F. G. MARCHAND

TRESORIER DE LA PROVINCE

— 4 —

L'ASSEMBLÉE LEGISLATIVE DE QUEBEC

LE 7 FEVRIER 1899.



QUÉBEC :  
IMPRIMÉ PAR FRANK CARREI  

---

1899





OFF  
FSAI  
A16/DS-  
1899  
Sk. 2 LS

# DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

## L'HONORABLE F. G. MARCHAND

TRESORIER DE LA PROVINCE

— A —

L'ASSEMBLÉE LEGISLATIVE DE QUEBEC

LE 7 FEVRIER 1899.

MONSIEUR L'ORATEUR,

En arrivant au pouvoir, le gouvernement actuel était muni d'un mandat qui lui enjoignait de s'appliquer, avant tout, au rétablissement de notre équilibre financier, par la diminution de la dépense au moyen de l'économie, et par l'augmentation du revenu, sans l'imposition de nouvelles taxes.

Pour obtenir ce résultat, nous étions dans l'obligation d'exiger rigoureusement la rentrée des sommes dues à la province, de toute provenance, et de réduire, autant que possible, sans nuire à l'efficacité du service public, la dépense annuelle. C'était une tâche ingrate que nous entreprenions, mais qui s'imposait comme la seule solution du problème à résoudre.

A cet effet, il nous a fallu, d'abord, et avant tout, couper court au système de l'octroi illimité des subsides et des gratuités aux entreprises et aux œuvres qui, tout méritoires qu'elles fussent, nécessitaient, pour les satisfaire, une augmentation considérable de notre passif et un surcroît correspondant de la dépense annuelle, pour intérêt et amortissement.

Nos devanciers avaient, peu de temps avant les élections générales, accordé par arrêtés en Conseil, avec l'engagement de les faire ratifier par la nouvelle Législature, des subsides et des octrois de ce genre pour au-delà de un million de piastres, et ils avaient augmenté, dans plusieurs branches du service civil, la dépense annuelle, par un surcroît de salaires et d'employés. Afin de solder ces subsides, il nous eût fallu négocier de nouveaux emprunts, et, pour subvenir à l'augmentation de dépenses par ce surcroît de traitements, nous eussions été dans l'obligation d'imposer de nouvelles taxes, sans quoi l'équilibre désiré ne pouvait s'atteindre. Mais nous avons, comme je viens de le dire, pris l'engagement d'épuiser tous les moyens à notre disposition pour éviter d'augmenter le passif de la province ou de recourir à des impôts nouveaux. Entre ces deux obligations, nous nous sommes trouvés forcés, en obéissance au mandat populaire qui nous avait été confié, de ne pas exiger de la députation élue pour nous appuyer, la ratification d'une politique qu'elle avait condamnée sur toutes les tribunes populaires.

Nous nous sommes mis courageusement à l'œuvre, dans l'espoir de pouvoir bientôt faire disparaître de nos comptes annuels, le déficit énorme par lequel s'est soldé le dernier exercice de nos prédécesseurs. Cet espoir s'est réalisé en grande partie, durant notre première année d'administration, et je suis encore confiant que, si la députation veut nous continuer, dans cette politique d'économie, le cordial appui qu'elle nous a accordé jusqu'ici, nous l'accomplirons bientôt.

Les prévisions budgétaires ne peuvent jamais s'établir d'une manière précise et infaillible ; elles sont soumises à l'accident des circonstances qui font, indépendamment des efforts d'un gouvernement, qu'elles subissent, dans certains services, des variations inattendues. Il peut facilement arriver qu'un ralentissement dans le commerce de bois ou une diminution dans le nombre des licences accordées durant une année, occasionne une baisse sensible dans le produit de ces deux importantes sources de revenu. Il se peut aussi qu'un surcroît de dépenses incontrôlables élève, dans certaines proportions, le chiffre des déboursés prévus. C'est ce qui s'est produit cette année, dans le service des asiles d'aliénés, où le budget se

trouve augmenté forcément par un surcroit considérable du nombre des internés dans ces institutions, et par la hausse de \$14.00 dans le coût de la pension de chaque patient de l'asile de St-Jean de Dieu. Mais je n'ai pas lieu de croire que nous éprouvions de forts mécomptes dans le budget de l'an prochain, qui vient d'être soumis à cette Chambre, et j'ai la confiance que, si la recette qu'il indique se réalise, nous atteindrons l'équilibre désiré. Nous nous y sommes vigoureusement acheminés, dans l'exercice d'une première année, et nous y arriverons infailliblement avec l'appui de la majorité de cette chambre.

On pourra s'en convaincre par l'examen des tableaux que j'aurai l'honneur de vous soumettre dans un instant, où il est constaté que durant cette année, le passif de la province n'a pas été pratiquement augmenté, et que le déficit de \$810,484.20 de 1896-97, s'est réduit à \$187,000.00

#### LA SITUATION FINANCIÈRE.

Dans mon discours sur le budget prononcé durant la dernière session, j'avais l'honneur d'exposer franchement à cette Chambre la situation financière telle qu'elle se présentait alors avec les difficultés qu'il y avait à surmonter pour la replacer sur des bases solides. J'affirmais, à cette occasion, que la progression ascendante de notre dette publique avait été considérable pendant la durée de la dernière Législature, et, pour preuve, je citais des chiffres officiels.

Cette augmentation du passif, comme je l'ai démontré, s'était produit, malgré que, durant cette période, les revenus de la province se fussent accrus, grâce aux nouvelles taxes, d'une somme moyenne de \$500,000 par année, produisant pour les cinq années une augmentation totale dans notre revenu de \$2,262,452.55.

Maintenant, il est démontré par l'état du passif et de l'actif, reproduit dans le discours budgétaire de mon prédécesseur, que l'excédent du passif était,

au 30 juin 1897, de .....	\$25,491,658 16
tandis qu'au 30 juin précédent, il n'était que de.....	22,156,346 30
<hr/>	
cet excédant s'était donc accru en une seule année, de .....	3,335,311 86
dont il faut déduire le montant ajouté à notre passif, durant cette période, par la conversion de la dette, soit.....	625,651 42
<hr/>	

laissant une augmentation du passif originaire, durant cette année  
1896-97, de..... \$ 2,709,660 44

D'un autre côté, l'excédant du passif sur l'actif, au 30 juin dernier,  
1898, comme l'indique l'état détaillé produit devant cette  
Chambre, était de.....\$ 25,830,523 57  
dont il faut encore déduire le montant dont s'est accru notre passif  
par la conversion de la dette, soit : ..... 800,146 86

laissant un excédant du passif sur l'actif, pour cette année, de.... 25,030,376.71  
Si l'on compare ce chiffre avec celui de l'excé-  
dant du passif sur l'actif, au 30 juin 1897,  
s'élevant, comme ci-dessus indiqué, a..... 25,491,658 16  
Moins le montant dont s'est accrue le passif à  
cette date, par la conversion de la dette..... 625,651.42  
24,866,006 74

on trouvera que, durant l'année financière terminée le 30 juin  
dernier, cet excédant ne s'est accru que de.....\$ 164,369 97

Cet excédant se décompose comme suit :

Travaux publics, extraordinaires.....\$ 50,683 70  
Fonds de construction du Palais de Justice d'Ayl-  
mer (capital remboursé)..... 20,451 69  
Fonds de construction du Palais de Justice de Hull  
(capital remboursé)..... 1,829 12  
Construction du Q. M. O. & O. (idem)..... 2,360 90  
\$75,325 41

Plus : le déficit entre le revenu ordi-  
naire et la dépense ordinaire,—y  
compris le coût du rachat des  
obligations de l'émission de  
1880, et l'achat de Bons inscrits,  
(inscribed stock) pour fonds d'a-  
mortissement..... \$187,030 33

MOINS : les \$87,307.99 dont la dette consolidée a été diminuée par le rachat des obligations ci-dessus, et les \$10,677.78 dont l'actif applicable au fonds d'amortissement s'est accru, comme sus-indiqué;—ces deux montants pris sur le revenu ordinaire de l'année et l'ayant diminué d'autant, —s'élèvent à.....	97,985 77		
	<u>                    </u>	89,044 56	
		<u>                    </u>	164,369 97

COMPARAISON ENTRE LE BUDGET DE 1897-98 ET LE RESULTAT OBTENU.

BUDGET DE LA RECETTE.

Les estimés du budget des recettes ordinaires pour 1897-98, étaient de.....	\$ 4,116,199 42
A ce montant il faut ajouter celui perçu par les shérifs et les percepteurs du revenu, et ensuite déboursé comme frais de perception, tel qu'énoncé aux comptes publics.....	63,592 33
	<u>                    </u>
	\$ 4,179,791 75
Les recettes ordinaires se sont élevées à.....	4,177,656 35
	<u>                    </u>
Laisant une balance en moins, de.....	\$ 2,135 40

Ainsi, quoique la recette des différentes sources de revenu ait différée considérablement, soit en plus, soit en moins, de l'estimation budgétaire, comme on le verra ci-après, elle n'arrive définitivement qu'à une différence de \$2,135,40, en moins.

BUDGET DE LA DÉPENSE, 1897-98.

D'après le budget de mon prédécesseur, les dépenses ordinaires pour 1897-98 devaient être de..... \$4,042,900 02

A ce montant il faut ajouter les déboursés des shérifs et des percepteurs du revenu, à même leurs perceptions, inclus dans la dépenses, tel qu'il appert aux comptes publics et dont il n'a pas été tenu compte dans le budget.....	63,592 33
	<hr/>
	\$4,106,492 35
Or, la dépense ordinaire, pour cette année, 1897-98, a été de.....	4,364,686 68
	<hr/>
Laissant une différence en plus, de.....	\$ 258,194 33
	<hr/>

Ce surcroit de dépenses a été presque entièrement le résultat de la législation ou de l'action de nos prédécesseurs, entraînant des dépenses additionnelles à celles qui avaient été prévues, et pour lesquelles il n'avait été pourvu aucun revenu.

C'est ainsi qu'il nous a fallu payer, au delà des prévisions budgétaires, les sommes suivantes :

Surcroit d'intérêt sur la dette publique.....	\$ 66,555 50
Coût des valises pour les membres.....	2,872 15
Augmentation dans le montant des salaires pour la réorganisation des départements.....	8,099 36
Contingents additionnels, occasionnés par cette réorganisation.....	5,200 00
Payé à La Caisse d'Economie par arrêté en Conseil du 20 mai 1897.	7,679 98
Salaires des sténographes officiels.....	7,227 99
Instruction Publique, par l'acte 60 Vict., ch. 3.....	50,000 00
Ursulines de Roberval, par acte 60 Vict.....	2,498 17
Association des Cantons de l'Est, par acte 60 Vict.....	5,000 00
Exposition de Montréal.....	13,000 00
Société d'agriculture de Richmond, par budget supplémentaire, confirmant arrêté en Conseil du 14 novembre 1896.....	2,000 00
Primes d'assurances sur édifices publics.....	12,432 12
Hospice des aliénés protestants, en vertu de l'acte 59 Vict.: ch. 5..	8,325 00
Révision du Code de Procédure Civile.....	6,652 33
Séquestre du chemin de fer de la Baie des Chaleurs.....	7,282 38
Frais de l'arbitrage Whelan.....	1,343 47
Réclamations pour ponts en fer.....	447 97

---

---

Transcription des registres, à Montréal-ouest, par arrêté en Conseil du 20 mai, 1897.....	4,116 00
Total.....	<u>\$ 210,732 42</u>

L'on voit donc que nous avons été forcés de dépenser, à cause des engagements contractés par le gouvernement qui nous a précédés, au-delà de ses prévisions budgétaires, une somme de..... \$210,732 42

En déduisant cette somme du montant que je viens d'indiquer comme différence entre le budget de mon prédécesseur pour 1897-98 et notre dépense dans cette même année, soit..... 258,194 33

Il ne reste qu'un écart de..... \$ 47,461 91

Mon prédécesseur, sans tenir compte de ces dépenses de surcroît imposées par son gouvernement et qu'il aurait été obligé de solder, avait prévu pour cette année 1897-98, un surplus de.. \$ 73,299 40

Mais, en soldant le surcroît de dépense que je viens d'indiquer, soit..... 210,732 42

Il convertissait, inévitablement, son prétendu surplus en un déficit de \$ 137,433 02

Maintenant, si l'on met en ligne de compte la recette que nous avons réalisée, durant cette année 1897-98, soit :..... \$4,177,656 35

Avec la dépense indiquée dans le budget de mon prédécesseur, soit : \$4,106,492 35

Nous aurions obtenu un surplus de..... \$ 71,164 00  
au lieu du déficit occasionné par les dépenses imprévues qu'il nous a léguées.

Mon prédécesseur avait estimé le paiement des intérêts sur le fonds des débetures du Palais de Justice d'Aylmer à \$1,574.00. Ces débetures ont été rachetées durant l'année. Le montant total de ce paiement, en principal et intérêts, s'est élevé à \$20,451.69.



Une autre somme de \$1,829.12 fut aussi payée à la corporation de Hull, pour la balance de la perception des timbres judiciaires, jusqu'au 28 février 1898, en à compte de la taxe du Palais de Justice du district d'Ottawa.

**COMPARISON DES COMPTES DE 1896-97 ET 1897-98.**

Les comptes public de l'année financière qui s'est terminée le 30 juin 1898, démontrent que les recettes et les dépenses ordinaires, pour cette année, y compris le montant reçu sur la taxe des subsides de chemin de fer, ont été comme suit :

Recettes ordinaires.....	\$4,177,656 35
Dépenses ordinaires.....	4,364,686 68
	<hr/>
Laisant un déficit de.....	\$ 187,030 33

D'un autre côté, les recettes et les dépenses ordinaires pour l'année précédente (1896-97) établies sur les mêmes bases, furent comme suit :

Recettes ordinaires.....	\$3,874,966 22
Dépenses ordinaires.....	4,685,450 42
	<hr/>
Déficit .....	\$ 810,484 20

Le déficit de l'année de 1896-97 était donc de.....	\$ 810,484 20
tandis que celui de 1897-98 est de .....	187,030 33
	<hr/>

ce qui constitue une amélioration de..... \$ 623,453 87  
dans l'exercice financier de cette seule année.

Cette amélioration déjà accomplie dans l'exercice de notre première année financière est due à des réductions importantes, faites dans la plupart des branches du service public, et au maintien du revenu au niveau des prévisions budgétaires, grâce à la diligence que le gouvernement a mise à le percevoir.



**DÉTAIL COMPARÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE 1897-98  
AVEC CELLES DE 1896-97.**

RECETTES :—

Le montant total des recettes ordinaires de 1897-98, y compris la taxe sur les subsides de chemins de fer, est, comme je viens de l'indiquer, de.....	\$4,177,656 35
Celui de 1896-97 était de.....	3,874,966 22

Augmentation de la recette de 1897-98 sur celle de 1896-97 \$ 302,690 13

Les services qui ont contribué à cette augmentation sont :—

Terres, Forêts, Pêcheries et Mines.....	\$ 215,021 93
Taxes directes sur les corporations commerciales.....	59,908 33
Asiles d'aliénés, contributions.....	56,329 91
Ecole de réforme et d'industrie.....	35,463 12
Licences.....	28,867 41
Arrrages de taxes de manufacture et de commerce.....	19,452 97
Puissance du Canada, intérêt sur les fonds en fidéi-commis...	9,229 78
Timbres judiciaires.....	5,063 60
Timbres d'enregistrement.....	2,548 05
Honoraires judiciaires.....	6,988 58
Palais de Justice de Montréal.....	3,031 91
Gardiens des prisons de Québec et de Montréal.....	1,200 00
Percentage sur les salaires des officiers publics.....	1,878 24
Intérêt sur le prix de vente du Q. M. O. et O.....	1,438 27
Intérêt sur prêt et dépôts.....	4,895 58
Taxe sur les subsides de chemins de fer.....	1,353 68
Autres services.....	2,220 02
	<hr/>
	\$ 454,891 38

Les services dont les recettes ont diminué, en 1897-98 sur 1896-97, sont :—

Taxes sur les mutations de propriété.....	\$72,801 18
---	-------------

Taxes sur les successions.....	65,986 46	
Fonds de bâtisses et de jurés.....	4,132 02	
Entretien des prisonniers.....	4,630 78	
Prison de Montréal.....	1,368 92	
Arrérages de taxes directes sur certaines per- sonnes.....	2,127 56	
Autre services.....	1,154 33	
		<u>\$ 152,201 25</u>

Laissant une augmentation, en 1897-98, de..... \$ 302,690 13

**DÉPENSES ORDINAIRES :**

Le montant total de la dépense ordinaire, en 1897-98, est de.. \$4,364,686 68  
Celui de 1896-97 fut de..... 4,685,450 42

Faisant une diminution de dépenses, pour 1897-98, sur 1896-  
97, de..... \$ 320,763 74

Les services où la dépense en 1897-98 a été diminuée, sur  
1896-97 sont les suivants :—

Législation.....	\$ 77,713 22
Administration de la Justice.....	44,286 12
Agriculture, colonisation et immigration... ..	97,218 78
Travaux et édifices publics, ordinaires.....	38,300 03
Asiles d'aliénés et charités.....	19,241 02
Dépenses diverses.....	105,489 39
Frais de perception de la taxe des subsides de chemin de fer.	8,355 22
	<u>\$ 390,603 78</u>

Les services où la dépense a été plus élevée, sont :

La dette publique.....	\$ 40,302 87
Gouvernement civil.....	5,337 17
Instruction Publique.....	24,200 00
	<u>\$ 69,840 04</u>

---

Donnant une diminution de la dépense de 1897-98 sur  
1896-97 de..... \$ 320,763 74

Ces tableaux peuvent se résumer comme suit : —

Augmentation du revenu en 1898 sur 1897. ....	\$302,090 13
Reduction dans la dépense en 1898 sur 1897.....	320,763 74

---

Total de l'augmentation du revenu et des réductions de dépenses, en  
1897-98 ..... \$623,453 87

Notre situation financière s'est donc améliorée d'autant.

Ce résultat d'une première année d'administration démontre que nous avons fidèlement mis à effet la politique de prudence et d'économie promise durant la période électorale, et que nous nous acheminons aussi sûrement que le permet l'état de nos finances, vers l'équilibre définitif et durable.

Les diminutions dans les dépenses imputables au capital sont comme suit :—

Les paiements pour subsidies de chemins de fer, durant l'année 1897-98 ont été de \$1,143,572.99 moins élevés que l'année précédente.

Les paiements sur la réclamation pour construction du Q. M. O. & O. ont été de \$4,256.88 moins élevés qu'en 1896-97.

La balance des subsidies de chemins de fer autorisés par statuts, mais non encore gagnés au 30 juin 1898, est de \$925,682.84.

Le montant remboursé des dépôts de garantie, durant l'année 1897-98 a été de \$143,715.76 moins élevé que durant l'année 1896-97.

La balance de ces dépôts, au 30 juin 1898, était de \$132,702.49.

---

Le chiffre considérable des réductions opérées dans la dépense ordinaire, en 1897-98 requiert quelques explications, quant aux détails, que la Chambre me permettra de lui donner aussi brièvement que possible,

Les services dont les dépenses ordinaires ont diminué, en 1897-98 sur 1896-97, sont, comme je viens de l'indiquer, les suivants :

LEGISLATION :—DIMINUTION..... \$77,713 22

Il faudrait encore ajouter au chiffre de cette diminution de dépenses les sommes suivantes, encourues en 1896-97 et soldées en 1897-98 :

Reliquats de salaires échus en 1896-97 et soldés en 1897-98.....	\$2,134 00
Fournitures de bureaux, achetées et livrées en 1896-97, mais soldées en 1897-98.....	5,102 10
Valises pour députés achetées et livrées en 1896-97, mais soldées en 1897-98.....	2,108 00
	<hr/>
	\$9,344 10

Diminution réelle de 1897-98 sur 1896-97..... \$87,057 32

Il faudra bien encore, pour les fins de la comparaison, déduire l'indemnité de quatre députés non élus en 1896-97 et dont 1897-98 est chargé.... 3,200 00

Ce qui ferait une différence, entre 1896-97 et 97-98 de \$90,257 32

Mais, afin que cette comparaison se fasse sur les mêmes bases pour chaque année, il est juste de déduire la différence entre les frais d'élection et de révision des listes électorales des deux années, soit..... 83,390 32

Il resterait donc encore une diminution de..... \$ 6,867 00  
à l'avantage de 1897-98 sur 1896-97, dans les dépenses ordinaires de législation, si l'on attribuait à chaque année la dépense qui lui est propre.

Administration de la justice : (diminution)..... \$ 44,286 12  
se décomposant comme suit:—

**DIMINUTION :**

Salaires des shérifs, protonotaires, etc.....	\$22,200 37
Poursuites criminelles.....	88 29
Dépenses contingentes des shérifs.....	16,310 45
Salaires des greffiers de la Couronne et de la Paix.....	448 05
Interprètes des cours.....	375 00
Médecins des prisons.....	241 04
Dépenses diverses.....	13,662 43
Prisons et écoles de réforme.....	728 74
	<hr/>
	\$54,054 37

**AUGMENTATION :**

Fonds de bâtisses et des jurés.....	\$ 1,457 76
Salaires et dépenses des Coroners..	479 72
Salaires et dépenses des Magistrats de district, .....	611 14
Transcription.....	444 00
Transcription au bureau d'enre- gistrement de Montréal-Est..	4,222 00
Police.....	1,533 83
Inspection des bureaux publics.....	819 80
	<hr/>
	\$ 9,768 25

Formant une diminution, en 1897-98, sur 1896-

97, de..... \$ 44,286 12

Agriculture, Colonisation et Immigration, (diminution)..... \$ 97,218 78

Cette diminution considérable de 1897-98 sur 1896-97 s'explique par le fait que le gouvernement précédent, pour des motifs que je ne veux pas rappeler ici, augmenta, dans cette année 1896-97, la dépense, au compte de l'Agriculture, de la Colonisation et de l'Immigration, dans des proportions anormales, comme on pourra le constater par les chiffres suivants :

En 1895-96, sous le gouvernement Taillon, cette dépense n'avait été que de .....	\$ 286,814 00
En 1897-98, l'administration actuelle dépensa .....	307,476 00
	<hr/>
Différence en plus, pour 1897-98 : .....	\$ 20,662 00
	<hr/>

C'était la dépense normale et ordinaire, telle qu'indiquée, du reste, dans le budget préparé par mon prédécesseur, pour cette année 1897-98. Nous avons même dépassé le chiffre du budget de ces \$20,662.00, à cause du surcroit de dépense occasionné pour l'encouragement de l'amélioration des routes municipales, et autres objets utiles.

Le gouvernement Taillon avait indiqué, dans son budget de 1896-97, la somme de..... \$ 251,800 00

Mais son successeur, l'honorable M. Flynn, crut devoir, dans les circonstances toutes spéciales où il se trouvait, excéder cette dépense autorisée en la portant à..... 404,695 00

Dépassant ainsi les crédits votés par cette Chambre de..... \$ 152,895 00

Et, cet excès de dépenses était tellement irrégulier et anormal, que, dès la même année, il en réduisait le crédit, dans son budget pour 1897-98, au taux normal, soit..... \$ 288,800 00

Nous avons cru devoir obéir au désir de cette Chambre, en ne dépassant le crédit qu'elle nous avait voté que d'une faible somme, pour pourvoir à cette encouragement des chemins municipaux, dont le public a déjà manifesté sa haute appréciation.

TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS, ordinaires, diminution..... \$38,300 03  
se décomposant comme suit :

DIMINUTION :

Loyers, réparations, etc .....	\$24,016 70
Inspections, services, etc.....	14,982 22

Réparations et loyers des cours de justice et  
prisons .....

11,733 23

\$50,732 15

**AUGMENTATION :**

Assurances des palais de justice et prisons, non  
prévues dans les estimés.....

12,432 12

Diminution de 1897-98 sur 1896-97.....

\$38,300 03

ASILES D'ALIÉNÉS ET CHARITÉS, (diminution)..... \$ 19,241 02

DEPENSES DIVERSES, (diminution)..... \$ 105,489 39

Il y a eu, sous ce chef, en 1897-98, sur 1896-97 une diminu-  
tion dans les services suivants :—

**DIMINUTION !**

Dépense diverses, en général ..... \$ 9,786 34

Département du département des Terres de la  
Couronne et Mines..... 32,420 24

Timbres, licences, etc..... 13,958 66

Dépenses en rapport avec l'Arbitrage..... 6,581 81

Révision du Code de Procédure Civile..... 11,847 67

Octroi à l'Institut Vaccinogène ..... 364 95

*Gazette Officielle*..... 848 02

Hôpital pour les aliénés protestants..... 11 80

Commutation aux Iles de la Madeleine..... 520 65

Dépenses d'exploitation du Q. M. O. & O..... 7,872 36

\$ 84,212 50

L'augmentation s'est produite dans les services suivants :

Dépenses faites par les percepteurs

du revenu, à même leurs reve-

nus..... \$ 2,026 56

Pensions.....	1,200 41	
Pensions spéciales, Protonotaires à Québec.....	2,100 00	
Inspections de chemins de fer.....	100 00	
Ecoles du soir .....	855 75	
Etablissements industriels.....	447 06	
Salaires et dépenses de bureaux des registrateurs.....	2,265 31	
Séquestre du chemin de fer de la Baie des Chaleurs.....	1,308 83	
	<hr/>	\$ 10,303 92

Diminution de.....\$ 73,908 58

Les octrois spéciaux, en 1896-97, furent les suivants :

Couvent de Kildare.....	\$ 200 00
Monument Champlain.....	2,000 00
Réimpression de l'ouvrage de Deschamps sur les municipalités..	4,500 00
Réclamation des héritiers Amyot...	4,000 00
Secours accordés à des paroisses du comté de Portneuf.....	3,353 95
Aide aux pêcheurs nécessiteux de Percé.....	2,000 00
Histoire du Droit canadien.....	198 00
Maison de refuge à Ste. Cunégonde.	300 00
Réclamation de Jos. Dussault,.....	14,578 77
do de la Cie Waterous....	2,178 15
Indemnité à Mde Rioux.....	296 44
Fonds de secours aux Indiens.....	4,000 00
	<hr/>
	\$ 37,605 31

En 1897-93, les octrois suivants :

Chemins maritime dans le comté de Gaspé... \$1,824 50

Officier spécial sur la côte	
nord.....	1,200 00
Belmont Retreat.....	500 00
Monument National.....	2,500 00
	<hr/>
	\$6,024 50

La diminution, sous le chef des octrois spéciaux est  
de..... \$ 31,580 81

Et la diminution totale des dépenses diverses, durant  
l'année 1897-98, sur 1896-97, est de..... \$105,489 39

TRAVAUX et EDIFICES PUBLICS, extraordinaires,  
(diminution) : \$126,148 58

Cette diminution se décompose comme suit :

Edifices du Parlement et alentours.....	\$ 3,427 65
Construction et ameublement du Palais de Justice de Montréal.....	151,994 11
Logement du géolier à Montréal.....	8,221 23
Nouvelle prison de Montréal.....	2,784 60
Palais de Justice et prison de Bryson.....	179 70
	<hr/>
	\$166,607 29

AUGMENTATION :—

Palais de Justice et prison de Terrebonne	\$2,422 00
Palais de Justice et prison de Montmagny	3,000 00
Palais de Justice et prison de Hull.....	1,918 21
Palais de Justice et prison de Québec...	13,843 47
Ecole Normale Jacques-Cartier.....	5,627 36
Ponts détruits par les inondations .....	8,199 70
Pont de la Grande Rivière.....	5,000 00
Réclamations de MM. Maquet et Lafon- taine, en rapport avec les ponts en fer.....	447 97

---

\$ 40,458 71

---

\$126,148 58



La création du Département de la Colonisation et des Mines, ainsi que certaines augmentations de salaires, faites, pour la plupart, par le gouvernement précédent, ont produit une augmentation des dépenses au montant \$ 6,112 45

Mais d'un autre côté, il y a une diminution des dépenses contingentes, de..... 775 28

Ce qui laisse une augmentation de ..... \$ 5,337 17

INSTRUCTION PUBLIQUE..... \$ 24,200 00

L'augmentation se décompose comme suit :

Ecoles élémentaires, en vertu de 60 Vie. chap. 3.. \$ 26,000 00

Académie de la Pointe Claire..... 1,000 00

27,000 00

DIMINUTION :—

Ecole de Lennoxville..... \$2,000 00

Musée d'histoire naturelle..... 500 00

Archives Canadiennes..... 300 00

2,800 00

\$24,200 00

### L'ANNÉE COURANTE

L'état des recettes et des paiements jusqu'au 18 janvier courant (1899), qui vient d'être soumis à cette chambre, démontrera que la dépense a été faite dans les limites normales et dans la mesure d'une stricte économie. On y verra, en outre, qu'à l'exception des déboursés pour les asiles d'aliénés, pour lesquels un crédit additionnel de \$45,000.00 est demandé dans le budget supplémentaire, tant à cause de la hausse du tarif établi avec l'asile St. Jean de Dieu, en vertu du contrat passé sous l'autorité de l'arrêté en Conseil No. 119 du 24 Février 1897, qu'à cause de l'augmentation du nombre des internés dans les asiles généralement, et sauf le paiement de certains déboursés imprévus et incontrôlables, pour lesquels il n'est pas pourvu dans le budget de l'année, il n'y a pas lieu d'anticiper que les

estimés seront dépassés. En compensation de cette dépense imprévue, il est probable que les charges de la dette publique seront moins élevées que l'estimation qui en a été faite et qu'il y aura une épargne dans d'autres services.

Le revenu des premiers six mois a été proportionné aux estimés, à l'exception des intérêts sur les fonds en fidéicommis, dont une partie a été retenue par le gouvernement du Canada pour compenser l'intérêt sur toute balance possible, qui pourra s'établir contre Québec, dans le règlement de comptes par le bureau d'Arbitrage.

Nous avons protesté contre la retenue de ce montant, en prétendant qu'il devait nous être payé et que la Province de Québec serait prête à en solder la balance, si balance il y a, à l'époque du règlement final.

Il est possible que quelques unes des sources de revenu ne produisent pas un montant égal à celui indiqué dans le budget, mais nous nous attendons à ce que ces diminutions, si elles se produisent, seront compensées par un surcroît de revenu, provenant d'autres sources.

#### BUDGET DE L'ANNÉE 1899-1900.

Je vais maintenant soumettre l'estimation des recettes et des dépenses pour l'année 1899-1900. Il a été soigneusement préparé, d'après les informations obtenues des différents départements. On verra que dans le budget des recettes, j'ai continué à placer le plein montant de l'intérêt sur les fonds en fidéicommis, dont je viens de parler, et qui échéront durant l'année, en notre faveur, contre le gouvernement fédéral. J'ai l'espoir qu'avant la fin de cette année (1899-1900), nos comptes seront réglés et qu'il n'existera plus de prétexte pour empêcher que ces intérêts ne soient payés intégralement.

J'ai, cette année, inauguré un changement dans le budget des recettes provenant des licences, l'estimation en ayant été faite pour le montant total du revenu que l'on s'attendait à percevoir de cette source, au lieu de la recette pure et simple, déduction faite des frais de perception, comme cela s'est pratiqué jusqu'aujourd'hui.

D'un autre côté, je me suis décidé d'imputer au budget de la dépense l'estimation du montant de ces déboursés et d'en demander l'approbation par un vote de la Chambre, afin que ces déboursés puissent être faits par mandat, comme



## ETAT E.

## RECETTES PROBABLES, 1899-1900.

## PUISSANCE DU CANADA :

Subsidés en vertu de l'acte de l'A. B. du N.....	\$959,252 80	
Intérêts sur fonds en fidéi-commis.....	71,385 94	
Subside spécial, 47 Vict., chap. 4.....	127,460 68	
Intérêts sur subventions de chemins de fer, 47 Vict., chap. 8.....	119,700 00	
		<u>1,277,799 42</u>

## INTÉRÊTS :

Intérêt sur prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O.....	300,000 00	
Intérêts sur prêts et dépôts.....	10,009 00	
		<u>310,009 00</u>

TERRES, FORÊTS ET PÊCHERIES..... 1,050,000 00

MINES..... 10,000 00

## ADMINISTRATION DE LA JUSTICE :

Timbres judiciaires.....	195,000 00	
Honoraires judiciaires.....	14,000 00	
Fonds de bâtieses et des jurés (Revenu brut).....	25,000 00	
Entretien des prisonniers.....	10,000 00	
Gardes des prisons de Montréal et Québec.....	4,000 00	
Amendes.....	200 00	
Prison de Montréal.....	3,000 00	
Autres prisons—Gain des prisonniers.....	200 00	
Palais de Justice de Montréal.....	4,000 00	
Honoraires du grand connétable, Québec.....	500 00	
		<u>255,900 00</u>

Timbres d'enregistrement (y compris les honoraires des registrateurs salariés).....	65,000 00	
Licences. (Revenu brut).....	875,000 00	
Taxes directes sur les corporations commerciales.....	160,000 00	
Droits sur successions.....	225,000 00	
Commissions sur honoraires d'officiers publics.....	8,600 00	
do sur renouvellement d'hypothèques.....	200 00	
Entretien des aliénés.....	67,000 00	
do des pensionnaires des écoles d'industrie et de réforme.....	28,000 00	
Législation.....	8,000 00	
Gazette Officielle.....	22,000 00	
Loyers d'édifices publics.....	1,000 00	
Revenu casuel.....	5,600 00	
Compagnies d'Assurances Provinciales, contributions.....	400 00	
Contributions aux pensions, service civil.....	5,000 00	
Prime, escompte et change.....	1,000 00	
		<u>4,174,899 42</u>

Taxes sur les subventions de chemin de fer..... 30,000 00

\$4,204,899 42

ÉTAT F.  
DEPENSES PROBABLES 1899-1900.

	\$	cts.
Dette publique .....	1,570,411	54
Législation .....	192,894	70
Gouvernement civil .....	269,776	19
Administration de la justice, etc .....	536,710	00
Instruction publique, etc .....	432,560	00
Travaux et édifices publics .....	108,402	79
Agriculture .....	172,650	00
Terres, Forêts & Pêcheries .....	129,000	00
Colonisation & Mines, etc .....	133,250	00
Asiles des aliénés, Ecoles de réforme, etc .....	419,400	00
Institutions de bienfaisance .....	44,675	75
Services divers .....	146,025	00
	4,155,755	97
Travaux et édifices publics — Extraordinaires .....	22,000	00
	4,177,755	97
Remboursement de dépôts de garantie de chemin de fer .....	\$ 33,072	12
Subventions de chemins de fer et chemin de fer Q. M. O. & O .....	413,740	34
	446,812	46
	\$4,624,568	43

ETAT G.

ETAT APPROXIMATIF du passif et de l'actif de la Province de Québec au 30  
juin, 1898.

PASSIF.

Dette consolidée telle qu'existant avant la conversion.....	\$33,483,694 67	
Augmentation du capital par conversion.....	890,146 86	
		34,283,841 53
Emprunt temporaire.....		700,000 00
Dépôts en fidéi-commis.....		334,003 97
Dépôts des compagnies de chemin de fer—pour paiement des intérêts garantis des obligations.....		132,702 49
Mandats impayés.....		191,639 36
Subventions en argent des chemins de fer, autorisées mais non encore dues.....	\$365,709 67	
Subventions en terres des chemins de fer converties en argent, à 52½ cts. per acre, autorisées mais non encore dues.....	559,973 17	
		925,682 84
Perte sur dépôt à la Banque d'Echange.....		25,218 75
Obligations du Palais de Justice de Québec.....		200,000 00

ACTIF.

\$36,793,088 94

Partie du prix de ch. de fer Q. M. O. & O. déposé en banque	\$353,390 00	
do do placé en \$29,000 d'obligations de la province de Québec, emprunt de 1878, achetée à 109%	31,610 00	
do do placé en obligations du palais de justice de Québec.....	200,000 00	
do do placé en obligations de la cité de Québec.....	15,000 00	
Balance non payée du prix du chemin de fer Q. M. O. & O.	7,000,000 00	
		7,600,000 00
Fonds inscrits de 3%.....		10,677 78
Allocations de chemins de fer, en vertu de l'acte fédéral, 47 Victoria, chapitre 8.....	2,394,000 00	
Argent en banque.....	490,663 59	
Coût de l'école Jacques-Cartier, Montréal, à être remboursé par vente de propriété.....	5,391 11	
Réclamation <i>in re</i> feu l'honorable Thomas McGreevy.....	100,000 00	
Avances à divers.....	161,832 89	
Palais de justice de Québec, en vertu de 45 Victoria, chapitre 26, et 48 Victoria, chapitre 16.....	200,000 00	
		10,962,565 37
Excédant du passif sur l'actif au 30 juin 1898.....		<u>\$25,830,523 57</u>

Voici la comparaison entre l'état ci-haut et l'état de l'actif et du passif, au 30 juin 1897.

Excédant du passif sur l'actif, au 30 juin 1897.....	\$25,491,658 16
L'Augmentation du passif se décompose comme suit :—	
Fonds en fidéicommiss .....	\$46,964 50
Dette consolidée, en vertu de la conver- sion.....	174,495 44
	<hr/>
	\$ 221,459 94

La Diminution du passif se decom-  
pose comme suit :

Dette consolidée, comme résultat du rachat d'obligations à même le revenu de l'année.....	\$ 87,307 99
Dépôts de garantie de chemins de fer.....	237,471 86
Subsides de chemins de fer.....	196,284 24
Mandats non payés.....	251,617 72
	<hr/>
	\$ 772,681 81
	<hr/>
	551,221 87
	<hr/>
	\$ 24,940,436 29

AUGMENTATION DE L'ACTIF :

Fonds inscrits 3 pour cent en fonds d'amortisse- ment.....	10,677 78
DIMINUTION DE L'ACTIF :	
Argent en main.....	900,765 06
	<hr/>
	890,087 28

Excédant du passif sur l'actif au 30 juin 1898..... \$25,830,523 57

Excédant du passif sur l'actif au 30 juin 1897..	\$25,491,658 16
do du passif sur l'actif au 30 juin 1898..	25,830,523 57

AUGMENTATION DU PASSIF.....	\$338,865 41
Augmentation du capital de la dette consolidée, par suite de la conversion.....	174,495 44
	<hr/>
	\$164,369 97

Cette somme se décompose comme suit :—

Travaux et édifices publics (ordinaire).....	\$50,683 70
Palais de Justice d'Aylmer.....	20,451 69
do do d'Ottawa.....	1,829 12
Construction du Q. M. O. & O.....	2,360 90
Déficit entre la dépense et la re- cette ordinaire, y compris le rachat des débentures de 1880 et l'achat de fonds ins- crits pour pourvoir au fonds d'amortissement.....	187,030,33
	<hr/>
	75,325 41

Dont il faut déduire la somme  
de \$87,307.99 dont la  
dette consolidée a été di-  
minuée, et celle de \$10,-  
677.78 dont le fonds d'a-  
mortissement a été aug-  
menté; ces deux montants  
étant pris à même la re-  
cette ordinaire.....

\$ 97,985 77	
<hr/>	
\$ 89,044 56	\$ 164,369 97

#### DETTE CONSOLIDÉE.

La dette consolidée était, au 30 juin 1897, de.....	\$ 34,196,654 08
Au 30 juin 1898, elle s'élevait à.....	34,283,841 53
	<hr/>
L'augmentation de la dette consolidée pendant l'année 1897-98, est donc de.....	\$ 87,187 45

Cette augmentation se décompose comme suit :

Fonds inscrits 3o/o, émis pour la conversion		
de \$646,220.01.....	\$	820,715 45
Dont il faut déduire :		
Rachat à même le revenu des obligations de l'emprunt 1880 .....	\$	87,307 99
Débitures de différents emprunts, rachetées par la conversion de la dette.....	646,220 01	
	—————	\$ 733,528 00
		\$ 87,187 45

La somme de \$10,677.78 a été, durant l'année, investie dans les fonds d'amortissement, ce qui l'élève à la somme de \$10,004,677.78. Ce fonds, imputé en déduction de la dette consolidée, réduit celle-ci à \$24,279,163.75.

#### DETTTE FLOTTANTE.

Au 30 juin 1898, la dette flottante se composait comme suit :—

Emprunts temporaires.....	\$	700,000 00
Fonds en fidéi-commis.....		334,003 97
Dépôts de garantie des Compagnies de chemin de fer.....		132,702 49
Mandats non payés.....		191,639 36
Subsides de chemin de fer, accordés, mais non gagnés.....		925,682 84
Perte sur le dépôt à la Banque d'Echange.....		25,218 75
		—————
Formant la somme de.....	\$	2,309,247 41

De ce montant il faut déduire les sommes suivantes :

Argent en banque.....	\$490,663 59	
Réclamations contre différentes personnes et certaines corporations, pour prêts et avances, au montant de.....	277,224 00	
	—————	767,887 59

Le montant de la dette flottante est donc de..... \$1,541,359 82

Avant de terminer ce chapitre de la dette publique, je désirerais attirer l'attention de la Chambre sur le surcroît dont notre revenu a été grevé par suite de l'augmentation de l'intérêt et de l'imposition de certaines charges.

Pendant la dernière année financière, l'intérêt seul s'est élevé à \$1,476,558.36 montant qui dépasse de plus de \$200,000 les subsides et l'intérêt sur les fonds en fidéi-commis reçus de la Puissance, tandis que la dépense totale au compte de la dette fondée, y compris le fonds d'amortissement, les rachats et les charges, s'élève à \$1,591,177.63, qui durent être payées à même le revenu de \$4,177,656.35. Il ne restait donc qu'une balance de \$2,586,478.72 pour solder toutes les dépenses des autres services de l'administration. On doit se rappeler que nos revenus, en règle générale, n'augmentent pas proportionnellement à la multiplicité des demandes que le gouvernement reçoit pour les fins de l'éducation, de l'administration de la justice, de l'agriculture et de la colonisation; et cela, à cause de l'accroissement du chiffre de la population. Le subside que nous recevons est un montant déterminé. On ne peut s'attendre à une augmentation sensible, si elle a lieu, du revenu provenant des Terres de la Couronne, et, quant au revenu dérivant des licences, il varie suivant le nombre de permis que les municipalités se décident à accorder.

Dans ces circonstances, le Gouvernement pourrait difficilement se justifier d'augmenter la dette publique.

Le montant payé en argent, pour subsides de chemins de fer était,

au 30 juin 1898, de .....	\$12,033,544 16
Le coût du Q. M. O. & O. déduction faite du prix de vente et de l'octroi par la puissance, de l'aide à sa construction, est de...	3,962,319 73
Montant payé en argent.....	\$15,995,863 89

A ce montant il faut ajouter l'escompte et les frais de la vente des débetures émises pour solder ces paiements, savoir: au moins \$2,000,000.00, portant à \$18,000,000.00 la somme dont la dette consolidée a été augmentée pour subventions aux chemins de fer, et la province est encore responsable pour plus de \$900,000.00 de subsides non encore gagnés.

La Chambre jugera par ces chiffres si, pour le moment, nous pouvons, sans péril, engager d'avantage le credit de la Province.

**CONVERSION DE LA DETTE EN VERTU DE L'ACTE 60 Vict., chap. 2.**

Dans le cours de l'année financière 1897-98, la Banque de Montreal, en vertu du contrat approuvé par arrêté en Conseil, en date du 17 avril 1897, a opéré la conversion des débetures de la province, dont suit l'énumération :—

Emprunt de 1874.....	\$51,586 67	
do 1876.....	58,400 00	
do 1878.....	144,000 00	
de 1880.....	21,900 00	
do 1882, Québec.....	273,000 00	
do 1894.....	97,333 34	
		<u>\$646,220 01</u>
Le montant de la prime payée sur ces débetures était de.....		92,456,27,
		<u>\$738,676 28,</u>
L'escompte sur les fonds inscrits (inscribed stock) s'élevait à.....		82,039 17,
		<u>\$820,715 45</u>

Le capital de la dette a donc augmenté, pendant l'année, de la somme de \$174,495.44.

Au 30 juin 1898, la somme totale dont la conversion avait été opérée, était de..... \$ 3,371,553 35  
 Pour le rachat de laquelle, des fonds inscrits 3 per cent. (inscribed stock) ont été émis au montant de..... 4,171,700 20

Augmentation du capital de la dette..... \$ 800,146 85

L'intérêt annuel sur ces \$3,371,553 35 de débetures converties, était ordinairement de ..... \$ 140,241 50

L'intérêt annuel sur ces \$4,171,700 20 de fonds inscrits, résultat de la conversion, est de..... \$ 125,151 00

---

Le fonds d'amortissement annuel, nécessaire pour le rachat des \$800,146 85 d'augmentation du capital de la dette, pendant 40 ans, est de.....	10,611 82	
		————— \$ 135,762 82

---

A la date de la maturité des débetures originaires, l'économie annuelle, aura été de..... \$ 4,478 68

En regard de cette économie annuelle, il faut mettre la commutation des frais de timbres sur ces \$4,171,700 20, s'élevant à la somme de \$26,123 15.

Pendant les premiers six mois de la présente année fiscale, jusqu'au 31 décembre 1898, la conversion de la dette s'est opéré plus rapidement qu'auparavant. Le montant de débetures convertis pendant cette période est de \$3,571,790.63, remplacé par une somme de \$4,399,887.50 de fonds inscrits, à 3 pour cent. De sorte que le montant total des débetures convertis jusqu'à l'époque actuelle est de \$6,943,343.98, remplacé par \$8,571,587.70 de fonds inscrits à 3 pour cent. Comme conséquence, le capital de la dette consolidée a été jusqu'ici augmenté de \$1,628,243.72 par l'effet de la conversion.

#### L'ARBITRAGE

La question de l'arbitrage qui se poursuit depuis 1893, entre les gouvernements d'Ottawa, d'Ontario et de Québec, en vue du règlement final de leurs comptes, est d'une telle importance, au point de vue de nos intérêts financiers, que j'ai cru devoir, cette année, vous faire, en aussi peu de mots que possible, un historique de différentes réclamations contestées au sujet desquelles les gouvernements ont différé, et qui ont été soumises à la décision des arbitres. Ces décisions ont été nombreuses, et les parties en cause ont accepté la plupart d'entre elles; mais il en est d'autres, au sujet desquelles il a été interjeté appel à la Cour Suprême et au Conseil Privé, avec des résultats variés, comme on le constatera ci-après.

J'ai voulu, dans cet exposé, donner une relation des différents incidents qui se sont produits durant l'arbitrage, suffisamment détaillée, pour mettre la Chambre parfaitement au fait de cette importante question; et je me fais un devoir de

déclarer ici que la tâche m'a été beaucoup facilitée par la collaboration de M. Machin, l'assistant-trésorier, dont les longs travaux et les recherches minutieuses, l'ont rendu exceptionnellement compétent dans la matière.

ANNUITÉS DES SAUVAGES DES LACS HURON ET SUPÉRIEUR.

Le 7 janvier 1898, les arbitres rendirent une décision dans la cause de la Puissance contre Ontario et Québec, représentant conjointement la vieille province du Canada, pour un surcroit d'annuités aux sauvages des lacs Huron et Supérieur, payable sous l'empire des traités Robinson, de 1850, par lesquels des territoires d'une vaste étendue furent concédés par les sauvages à la province du Canada; lesquels territoires se trouvent dans les limites actuelles de la province d'Ontario. La considération de ces cessions de territoires fut un montant d'argent payé, lors de la signature des traités, et certaines annuités stipulées payables aux membres des différentes tribus. Ces traités stipulaient en outre que " si les territoires cédés produisaient, à une époque future, un montant qui put permettre au gouvernement de la province du Canada, sans encourir une perte, d'augmenter les annuités, elles seraient ainsi augmentées de temps à autre, pourvu que la somme payée à chaque individu n'excède celle d'un louis courant (\$4.00), ou toute autre somme qu'il plaira à Sa Gracieuse Majesté d'ordonner, "

Les annuités fixes furent capitalisées, à l'époque de la Confédération, et incluses dans la dette de la province du Canada. Aucune réclamation pour augmentation d'annuités ne fut faite avant 1875, époque à laquelle elles donnèrent lieu à une correspondance entre les gouvernements d'Ottawa et d'Ontario, Québec n'étant pas alors considéré comme intéressé.

Ces réclamations étaient au nombre des sujets que l'on était convenu de soumettre à la présente commission d'arbitrage, et, le 5 octobre 1893, le gouvernement d'Ottawa produisit sa réclamation, au nom des sauvages, contre l'ancienne province du Canada, pour une augmentation d'annuités, avec intérêt depuis la date des traités jusqu'à la Confédération, et contre la province d'Ontario, pour les annuités accrues et les intérêts, depuis la date de la confédération.

Cette cause fut plaidée très longuement, en novembre 1894, et le 13 février 1895, les arbitres rendirent une décision à l'effet que les sauvages avaient droit à l'accroissement d'annuités pour toute année durant laquelle les territoires auraient produit un montant qui aurait pu permettre au gouvernement de les payer, sans

encourir une perte ; que cette redevance avant la Confédération était une dette de la province du Canada, pour laquelle Ontario et Québec sont conjointement responsables, et que la province d'Ontario était responsable pour tout accroissement d'annuités payables après la Confédération.

Ontario appela de cette décision à la Cour Suprême et demanda qu'il fut déclaré que le gouvernement de la Puissance était seul responsable pour les accroissements d'annuités, ou que si Ontario en était tenu responsable, cette responsabilité serait subie conjointement avec Québec, et non séparément.

La province de Québec comparut à l'appel et plaida que la décision des arbitres devait être maintenue, parceque ces annuités sont une charge des territoires cédés, et que, comme Ontario en avait reçu tous les revenus depuis la Confédération, il ne serait pas juste d'appeler Québec à payer une partie des accroissements d'annuités après la Confédération.

La Cour Suprême décida en faveur de la province d'Ontario que cette charge n'existait pas sur les territoires, deux des cinq juges étant cependant d'opinion que cet appel devait être renvoyé et la décision des arbitres maintenue,

Les gouvernements de la Puissance et de Québec appelèrent au Conseil Privé du jugement de la Cour Suprême, mais ce tribunal renvoya l'appel et maintint le jugement.

En janvier 1897, le gouvernement d'Ottawa produisit sa réclamation pour l'accroissement des annuités des sauvages, subséquentes à la Confédération, contre les provinces d'Ontario et de Québec, conjointement. La cause fut plaidée devant les arbitres, en novembre 1897, et ceux-ci rendirent leur décision le 7 janvier 1898, comme suit :

“ Qu'en constatant et en déterminant la dette de la province du Canada, mentionnée dans la 112<sup>ème</sup> clause de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, l'obligation subsidiaire de la Puissance du Canada de payer l'accroissement d'annuités mentionnées dans les traités Robinson des 7 et 9 septembre 1850, ainsi que tout accroissement d'annuités qui sont devenues dues aux sauvages, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1867 jusqu'au 31 décembre 1892 inclusivement, seront mis en ligne de compte et compris dans cette dette.”

L'honorable juge en chef, Sir L. N. Casault, en terminant ses remarques sur la décision des arbitres, disait : " M. Hall, pour la province de Québec, a de nouveau fait allusion à la question d'équité. Il n'y a aucun doute que la position que l'on a faite à la province de Québec est pénible, puisqu'elle est condamnée à payer une part d'annuités qui sera déterminée par le surcroît de profits dont Ontario bénéficiera des terrains dont elle est devenue propriétaire par l'acte de Confédération. Je dois dire que j'aurais favorisé ce point de vue, comme base de notre première décision ; mais les autres arbitres en ont jugé autrement, et je ne me suis pas déclaré dissident. Après avoir décidé contre la province d'Ontario sur la question de droit, et notre décision ayant été renversée sur un appel, je n'ai pas cru que nous pourrions convenablement renverser la décision des Cours d'appel, en adoptant une autre base pour maintenir notre première décision ou refuser au gouvernement de la Puissance un recours que la loi lui accorde clairement."

Et, dans ses conclusions, l'honorable juge Burbridge disait : " La province de Québec a prétendu que ce fardeau doit être placé sur les épaules d'Ontario seul. Comme question de droit, cette prétention n'est pas fondée. Il a été décidé que la province d'Ontario prend les territoires cédés, libre de toute obligation individuelle de porter ce fardeau, et cela règle la question. Mais on a appuyé sur le point que nous ne sommes tenus de décider aucune des questions qui nous sont soumises, d'après les règles strictes du droit, que nous pouvions baser nos décisions sur les principes de l'équité, et l'on nous demande, comme question d'équité et de bonne foi, d'exempter la province de Québec de toute participation dans ce fardeau. Quant à cela, je ne puis que répéter ce que j'ai dit dans une circonstance antérieure, que, considéré comme une transaction isolée, il me parait injuste et inéquitable que Québec doive supporter une part quelconque du fardeau, pendant qu'Ontario reçoit tous les avantages provenant de ce vaste territoire, avec ses immenses perspectives de revenus. Mais la transaction n'est pas isolée, elle forme partie d'une convention compliquée, dont les parties elles-mêmes ont réglé les conditions, et qui, comme ensemble, doit être considérée juste et équitable."

Le gouvernement de cette province, sur avis légal, appela de cette décision à la Cour Suprême, prétendant que la province ne doit être condamnée à supporter aucune part du fardeau des accroissements d'annuités ; que, durant près de 30 années, la Puissance et le gouvernement d'Ontario ont reconnu que la province de

Québec n'avait aucun intérêt dans cette question, et cette interprétation fut invoquée par Québec comme exacte ; qu'aux termes des traités, le gouvernement de Québec n'était tenu qu'au paiement des accroissements d'annuités, lorsqu'elle pourrait le faire sans encourir de perte, et que, comme Ontario reçoit tous les revenus de ces territoires, plus ces revenus s'accroîtront, plus Québec sera en perte. La province de Québec prétendit aussi qu'en droit, l'obligation qui a pu prendre naissance après la Confédération de payer ces augmentations d'annuités, n'était pas une dette de la province du Canada, à l'époque de la Confédération.

Cet appel fut renvoyé, et il ne fut pas jugé opportun d'encourir les dépenses d'un appel au Conseil Privé, vu le jugement antérieur de ce tribunal.

Il reste maintenant à déterminer à quelle époque l'excédant des revenus sur les dépenses encourues, dans ces territoires, donne aux sauvages le droit de réclamer cet accroissement, et jusqu'à quel montant ils peuvent fixer cette réclamation. Avant la Confédération il s'est trouvé peu d'années, si toutefois il s'en est trouvé, où les revenus excédèrent les dépenses, mais depuis la Confédération, la province d'Ontario a retiré des revenus très considérables des forêts et autres sources de produits. Il est à désirer qu'elle soit en état d'établir une dépense également élevée.

J'ai pensé qu'il serait utile de donner à cette Chambre, une histoire complète de cette question, parcequ'elle est très importante pour notre province. Elle implique, en effet, non seulement la réclamation formulée par le gouvernement de la Puissance, pour arrérages des accroissements d'annuités, depuis 1850 jusqu'en 1892, mais toute réclamation subséquente, pour ces accroissements d'annuités, dont la part a été fixée par la décision des arbitres et des Cours à peu près les quatre neuvièmes, tant et aussi longtemps que les tribus existeront.

La réclamation de la Puissance pour ces accroissements d'annuités, jusqu'en décembre 1892, avec intérêt, s'élève à la somme de \$536,306 ; mais il y a lieu d'espérer, d'après les statistiques fournies par la province d'Ontario, sur ses dépenses, dans ces territoires, que ce montant sera, d'après la décision des arbitres, considérablement réduit. Il ne faut pas oublier, toutefois, que le nombre des individus dans ces tribus, paraît plutôt augmenter que diminuer.

Il est malheureux pour cette province que les arbitres n'aient pas jugé convenable de rendre leur première décision d'après l'équité, ce qui aurait été tout à fait dans les limites de leurs pouvoirs, car dans ce cas, cette province aurait été sou-

lagée d'un fardeau dont l'imposition, je ne puis m'exempter de le déclarer, est injuste. C'était réellement le but des traités que les bénéficiaires des revenus des territoires cédés subiraient le fardeau des accroissements d'annuités. Or, Québec n'a aucune participation dans ces revenus, et cependant n'en est pas moins tenu au paiement d'une part des annuités, à même le produit des taxes imposées à sa population et de ce qu'elle retire de ses terres publiques, dont pas un seul acre n'est compris dans les territoires cédés par les sauvages à la province du Canada, tandis qu'une forte étendue de la province d'Ontario est composée des territoires acquis des sauvages par l'ancienne province du Canada après l'Union de 1840, en vertu de traités.

Les statistiques données par la province d'Ontario établissent que, lors de la Confédération, le territoire d'Ontario comprenait dans ces limites 37,443,000 acres non encore vendues de ces terrains cédés par les sauvages des lacs Huron et Supérieur, en vertu des traités Robinson, et que les perceptions d'Ontario, depuis la Confédération jusqu'au 31 décembre 1892, sur le prix de ces terrains, se sont élevées à \$6,444,642.00, tandis que, par les mêmes statistiques, Ontario prétend avoir dépensé, durant la même période, pour le compte de ces territoires, un montant de \$2,676,428.00, donnant un reliquat complet de \$3,768,214.00. Au 31 décembre 1892 il restait encore une étendue de 36,333,000 acres non encore vendus, appartenant à Ontario.

En face de ces faits, nous ne pouvons nous empêcher de croire que, puisque les plus hauts tribunaux ont décidé qu'au point de vue légal, la province de Québec est contrainte à subir une perte sèche, proportionnée aux énormes gains d'Ontario, il est malheureux pour cette province que les arbitres, comme ils en avaient le droit, n'aient pas rendu leur décision, au point de vue de l'équité.

#### FONDS DES ECOLES COMMUNES.

Des jugements furent rendus en cour Suprême, en juin dernier, renvoyant les appels d'Ontario et de Québec d'une partie de la décision des arbitres rendue le 6 février 1896, sur la question du fonds des écoles communes, à laquelle j'ai fait allusion dans mon discours sur le budget, l'année dernière. L'effet de ce jugement est de maintenir la décision des arbitres. Par conséquent les intérêts de la province de Québec dans ce fonds sont confirmés, en même temps le transport par les arbi-

tres de 1870 à "l'Upper Canada Improvement Fund" de la somme de \$124,685.18 à même le fonds détenu depuis la confédération par le gouvernement de la Puissance.

En examinant les comptes des ventes de terrains affectés à ce fonds des écoles communes, les comptables représentant la province de Québec constatèrent qu'il y avait été fait un grand nombre de remises aux acquéreurs de ces terrains, sans le consentement du gouvernement de notre province. Ces remises furent faites sous l'empire d'un acte d'Ontario, du 2 mars 1872, qui autorisait le lieutenant-gouverneur en conseil à réduire le prix de vente de tout terrain dépendant des territoires des écoles communes, dont la vente aurait eu lieu avant le 1er juillet, 1867, et l'autorisait, en outre, à faire des réductions d'arrérages d'intérêt sur le prix de ces terrains. Cet acte prescrivait, de plus, que ces réductions et ces remises ne seraient faites que proportionnellement et eu égard à la part de la province d'Ontario dans ces terrains et dans le prix des ventes qui en auraient été faites, sans aucunement affecter la part des intérêts de la province de Québec. Il y était en outre prescrit que ces réductions et ces remises seraient faites à même le fonds consolidé du revenu de la province d'Ontario, après paiement par l'acquéreur du montant total du prix de vente, avec intérêt.

Il fut découvert, par l'examen des livres tenus à cet effet, qu'au lieu d'avoir été payé à même le fonds consolidé d'Ontario, le montant total de ces réductions et de ces remises avait été déduit des réclamations contre ces acquéreurs, avant paiement de la balance. En conséquence, la province de Québec, prétendit devant les arbitres qu'Ontario devait rendre compte du plein montant de ces remises, excédant \$217,000 en tout, à titre d'argent reçu en à compte des ventes de terrains des écoles communes. La seconde décision des arbitres au sujet du fonds des écoles communes, en date du 6 mars 1896, comporte que " toute somme d'argent due en " principal ou intérêts par tout acquéreur des dits terrains des écoles communes, " dont la province d'Ontario aurait fait la remise à tel acquéreur, et que toute " somme d'argent due en principal et intérêt par tout acquéreur des dits terrains, " à l'époque où les lettres patentes pour tels terrains lui furent octroyées, qui " n'aurait pas été collectée par la province, serait traitée, à tous égards, comme " argent reçu par la province, en à compte du prix des terrains des écoles com- " munes, à moins qu'il ne soit démontré par la province que ces remises ont été " faites d'après les règles d'une administration juste et prudente de ces terrains et " de ce fonds, ou qu'il y avait cause suffisante pour ne pas en exiger le paiement. "

Une correspondance s'est échangée entre les aviseurs légaux d'Ontario et de Québec, quant à la méthode la plus expéditive de soumettre la question de ces remises aux arbitres pour obtenir leur décision sur la responsabilité d'Ontario à leur égard, et, à leur dernière réunion, tenue à Montréal, le 4 janvier 1899, les dits arbitres décidèrent qu'ils se réuniraient à Toronto, au commencement de mars prochain, où se trouvent, en la possession du gouvernement d'Ontario, tous les livres de comptes se rapportant à la vente des terrains des écoles communes, et les dossiers concernant les remises.

Les arbitres ont encore à décider la question de savoir si les bases du partage des revenus du fonds des écoles communes, depuis la Confédération, seront celles du recensement de 1861, ou celles de tout recensement décennal subséquent à cette période, ou encore si une autre base sera adoptée pour cette opération. Cette question fut plaidée devant les arbitres, lors de leur réunion.

#### LES COMPTES

Par une décision des arbitres, en date du 7 janvier 1898, la réclamation du gouvernement d'Ottawa contre les provinces pour les \$46,270.30, payées à R. H. McGreevey, \$12,875, payées à Charles Garth et \$2,947.41, payées à Ward & O'Leary, en rapport avec la construction des édifices publics à Ottawa, fut renvoyée.

D'après le rapport des comptes de l'ancienne province du Canada, une diversité d'opinion paraît avoir existé entre les représentants de la Puissance et ceux des provinces, sur les questions suivantes : 1. Quant à la question de savoir si l'intérêt doit être calculé sur les paiements et les versements intermédiaires, chaque six mois, depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 1er janvier 1873, et déduits des subsides provinciaux, ou si ces intérêts ne doivent être calculés que sur le surplus de la dette, telle qu'établie au commencement de chaque semestre ; 2. Si les balances au crédit des comptes de la province du Canada, au 23 de mai 1873, doivent être portées au compte d'Ontario et de Québec, ou continuées dans l'ancien compte ; 3. Si l'intérêt doit être calculé sur le surcroît de la dette, du 1er janvier au 23 de mai 1873.

Par une décision des arbitres du 2 décembre 1898, les prétentions des provinces furent maintenues.

Il peut paraître que les procédés des arbitres se sont exceptionnellement prolongés ; mais il faut tenir compte de l'importance du travail accompli, et du nombre de questions compliquées que ces arbitres ont été appelés à décider. N'oublions pas, non plus, qu'un temps considérable a été employé en appels devant la Cour Suprême et le Conseil Privé.

Il y a maintenant lieu d'espérer que de nouveaux retards ne sont pas à appréhender, et que cette importante affaire dont le règlement dure depuis l'origine de la Confédération, sera bientôt terminée.

### CONCLUSION.

La Chambre me pardonnera les détails, peut être un peu fastidieux, dans lesquels je suis entré ; mais j'ai cru devoir lui exposer franchement et aussi clairement que possible la situation dans toute son exactitude, sans rien exagérer ni dissimuler, afin qu'elle puisse bien apprécier la politique que nous avons suivie jusqu'ici et que nous sommes déterminés à suivre, jusqu'à ce que le but que nous nous sommes proposés soit atteint.

Ce but nous a été indiqué par la voix populaire, si fortement accentuée durant la dernière période électorale. Nous avons reçu le mandat impératif d'équilibrer nos finances et d'interrompre l'accroissement anormal de la dette publique.

Cette tâche est difficile, pénible même ; mais avec la continuation du généreux et patriotique appui que la majorité de cette Chambre nous a si cordialement accordé jusqu'ici, nous ne désespérons pas de l'accomplir.

Déjà, dans les opérations d'une seule année, sans emprunter, sans taxes nouvelles, avec nos revenus ordinaires, nous avons pu réduire de \$623,000.00 le déficit de l'année précédente. C'est un début qui promet et qui nous fait espérer le complet succès dans un avenir prochain.

D'ici là, nous subirons l'impérieux devoir de presser vigoureusement la perception du revenu public et de limiter la dépense aux plus strictes nécessités du moment. Cela ne veut pas dire que nous refuserons notre appui

aux entreprises utiles et aux œuvres méritantes ; mais le devoir s'impose à nous d'éviter les largesses,—dirai-je les extravagances,—du passé dont les effets se font aujourd'hui si rudement sentir, en maintenant nos gratuités et nos bienfaits dans les limites de nos moyens. Pour dépasser ces limites, il nous faudrait de nouveaux emprunts et, par suite, de nouvelles taxes pour en solder les intérêts et les frais. C'est ce recours que nous voulons éviter, et nous l'éviterons, si la députation veut bien nous seconder.

1887	1888	1889	1890
1891	1892	1893	1894
1895	1896	1897	1898
1899	1900	1901	1902
1903	1904	1905	1906
1907	1908	1909	1910
1911	1912	1913	1914
1915	1916	1917	1918
1919	1920	1921	1922
1923	1924	1925	1926
1927	1928	1929	1930
1931	1932	1933	1934
1935	1936	1937	1938
1939	1940	1941	1942
1943	1944	1945	1946
1947	1948	1949	1950
1951	1952	1953	1954
1955	1956	1957	1958
1959	1960	1961	1962
1963	1964	1965	1966
1967	1968	1969	1970
1971	1972	1973	1974
1975	1976	1977	1978
1979	1980	1981	1982
1983	1984	1985	1986
1987	1988	1989	1990
1991	1992	1993	1994
1995	1996	1997	1998
1999	2000	2001	2002
2003	2004	2005	2006
2007	2008	2009	2010
2011	2012	2013	2014
2015	2016	2017	2018
2019	2020	2021	2022
2023	2024	2025	2026
2027	2028	2029	2030
2031	2032	2033	2034
2035	2036	2037	2038
2039	2040	2041	2042
2043	2044	2045	2046
2047	2048	2049	2050
2051	2052	2053	2054
2055	2056	2057	2058
2059	2060	2061	2062
2063	2064	2065	2066
2067	2068	2069	2070
2071	2072	2073	2074
2075	2076	2077	2078
2079	2080	2081	2082
2083	2084	2085	2086
2087	2088	2089	2090
2091	2092	2093	2094
2095	2096	2097	2098
2099	2100	2101	2102
2103	2104	2105	2106
2107	2108	2109	2110
2111	2112	2113	2114
2115	2116	2117	2118
2119	2120	2121	2122
2123	2124	2125	2126
2127	2128	2129	2130
2131	2132	2133	2134
2135	2136	2137	2138
2139	2140	2141	2142
2143	2144	2145	2146
2147	2148	2149	2150
2151	2152	2153	2154
2155	2156	2157	2158
2159	2160	2161	2162
2163	2164	2165	2166
2167	2168	2169	2170
2171	2172	2173	2174
2175	2176	2177	2178
2179	2180	2181	2182
2183	2184	2185	2186
2187	2188	2189	2190
2191	2192	2193	2194
2195	2196	2197	2198
2199	2200	2201	2202
2203	2204	2205	2206
2207	2208	2209	2210
2211	2212	2213	2214
2215	2216	2217	2218
2219	2220	2221	2222
2223	2224	2225	2226
2227	2228	2229	2230
2231	2232	2233	2234
2235	2236	2237	2238
2239	2240	2241	2242
2243	2244	2245	2246
2247	2248	2249	2250
2251	2252	2253	2254
2255	2256	2257	2258
2259	2260	2261	2262
2263	2264	2265	2266
2267	2268	2269	2270
2271	2272	2273	2274
2275	2276	2277	2278
2279	2280	2281	2282
2283	2284	2285	2286
2287	2288	2289	2290
2291	2292	2293	2294
2295	2296	2297	2298
2299	2300	2301	2302
2303	2304	2305	2306
2307	2308	2309	2310
2311	2312	2313	2314
2315	2316	2317	2318
2319	2320	2321	2322
2323	2324	2325	2326
2327	2328	2329	2330
2331	2332	2333	2334
2335	2336	2337	2338
2339	2340	2341	2342
2343	2344	2345	2346
2347	2348	2349	2350
2351	2352	2353	2354
2355	2356	2357	2358
2359	2360	2361	2362
2363	2364	2365	2366
2367	2368	2369	2370
2371	2372	2373	2374
2375	2376	2377	2378
2379	2380	2381	2382
2383	2384	2385	2386
2387	2388	2389	2390
2391	2392	2393	2394
2395	2396	2397	2398
2399	2400	2401	2402
2403	2404	2405	2406
2407	2408	2409	2410
2411	2412	2413	2414
2415	2416	2417	2418
2419	2420	2421	2422
2423	2424	2425	2426
2427	2428	2429	2430
2431	2432	2433	2434
2435	2436	2437	2438
2439	2440	2441	2442
2443	2444	2445	2446
2447	2448	2449	2450
2451	2452	2453	2454
2455	2456	2457	2458
2459	2460	2461	2462
2463	2464	2465	2466
2467	2468	2469	2470
2471	2472	2473	2474
2475	2476	2477	2478
2479	2480	2481	2482
2483	2484	2485	2486
2487	2488	2489	2490
2491	2492	2493	2494
2495	2496	2497	2498
2499	2500	2501	2502
2503	2504	2505	2506
2507	2508	2509	2510
2511	2512	2513	2514
2515	2516	2517	2518
2519	2520	2521	2522
2523	2524	2525	2526
2527	2528	2529	2530
2531	2532	2533	2534
2535	2536	2537	2538
2539	2540	2541	2542
2543	2544	2545	2546
2547	2548	2549	2550
2551	2552	2553	2554
2555	2556	2557	2558
2559	2560	2561	2562
2563	2564	2565	2566
2567	2568	2569	2570
2571	2572	2573	2574
2575	2576	2577	2578
2579	2580	2581	2582
2583	2584	2585	2586
2587	2588	2589	2590
2591	2592	2593	2594
2595	2596	2597	2598
2599	2600	2601	2602
2603	2604	2605	2606
2607	2608	2609	2610
2611	2612	2613	2614
2615	2616	2617	2618
2619	2620	2621	2622
2623	2624	2625	2626
2627	2628	2629	2630
2631	2632	2633	2634
2635	2636	2637	2638
2639	2640	2641	2642
2643	2644	2645	2646
2647	2648	2649	2650
2651	2652	2653	2654
2655	2656	2657	2658
2659	2660	2661	2662
2663	2664	2665	2666
2667	2668	2669	2670
2671	2672	2673	2674
2675	2676	2677	2678
2679	2680	2681	2682
2683	2684	2685	2686
2687	2688	2689	2690
2691	2692	2693	2694
2695	2696	2697	2698
2699	2700	2701	2702
2703	2704	2705	2706
2707	2708	2709	2710
2711	2712	2713	2714
2715	2716	2717	2718
2719	2720	2721	2722
2723	2724	2725	2726
2727	2728	2729	2730
2731	2732	2733	2734
2735	2736	2737	2738
2739	2740	2741	2742
2743	2744	2745	2746
2747	2748	2749	2750
2751	2752	2753	2754
2755	2756	2757	2758
2759	2760	2761	2762
2763	2764	2765	2766
2767	2768	2769	2770
2771	2772	2773	2774
2775	2776	2777	2778
2779	2780	2781	2782
2783	2784	2785	2786
2787	2788	2789	2790
2791	2792	2793	2794
2795	2796	2797	2798
2799	2800	2801	2802
2803	2804	2805	2806
2807	2808	2809	2810
2811	2812	2813	2814
2815	2816	2817	2818
2819	2820	2821	2822
2823	2824	2825	2826
2827	2828	2829	2830
2831	2832	2833	2834
2835	2836	2837	2838
2839	2840	2841	2842
2843	2844	2845	2846
2847	2848	2849	2850
2851	2852	2853	2854
2855	2856	2857	2858
2859	2860	2861	2862
2863	2864	2865	2866
2867	2868	2869	2870
2871	2872	2873	2874
2875	2876	2877	2878
2879	2880	2881	2882
2883	2884	2885	2886
2887	2888	2889	2890
2891	2892	2893	2894
2895	2896	2897	2898
2899	2900	2901	2902
2903	2904	2905	2906
2907	2908	2909	2910
2911	2912	2913	2914
2915	2916	2917	2918
2919	2920	2921	2922
2923	2924	2925	2926
2927	2928	2929	2930
2931	2932	2933	2934
2935	2936	2937	2938
2939	2940	2941	2942
2943	2944	2945	2946
2947	2948	2949	2950
2951	2952	2953	2954
2955	2956	2957	2958
2959	2960	2961	2962
2963	2964	2965	2966
2967	2968	2969	2970
2971	2972	2973	2974
2975	2976	2977	2978
2979	2980	2981	2982
2983	2984	2985	2986
2987	2988	2989	2990
2991	2992	2993	2994
2995	2996	2997	2998
2999	3000	3001	3002
3003	3004	3005	3006
3007	3008	3009	3010
3011	3012	3013	3014
3015	3016	3017	3018
3019	3020	3021	3022
3023	3024	3025	3026
3027	3028	3029	3030
3031	3032	3033	3034
3035	3036	3037	3038
3039	3040	3041	3042
3043	3044	3045	3046
3047	3048	3049	3050
3051	3052	3053	3054
3055	3056	3057	3058
3059	3060	3061	3062
3063	3064	3065	3066
3067	3068	3069	3070
3071	3072	3073	3074
3075	3076	3077	3078
3079	3080	3081	3082
3083	3084	3085	3086
3087	3088	3089	3090
3091	3092	3093	3094
3095	3096	3097	3098
3099	3100	3101	3102

### ETAT A.

Année.	Dépenses.	Recettes.	Déficit.
1889-90.....	\$4,969,489.68	\$3,588,920.50	\$1,380,569.18
1890-91.....	5,195,049.43	3,750,813.34	1,444,236.09
1891-92.....	* 5,236,768.62	3,494,117.60	1,742,651.02
1892-93.....	4,492,106.21	4,467,278.21	24,828.00
1893-94.....	4,550,629.50	4,320,427.22	230,202.28
1894-95.....	4,506,633.31	4,343,971.65	162,661.66
1895-96.....	4,415,268.52	4,359,594.91	55,673.61
1896-97.....	4,907,281.71	3,923,238.70	984,043.01
1897-98.....	4,449,045.48	4,236,015.14	213,030.34

Les montants, provenant de nouvelles sources de revenu créées en 1892, inclus dans les recettes, sont comme suit :

1892-93.....	\$493,591 75
1893-94.....	518,406 11
1894-95.....	487,398 45
1895-96.....	444,856 02
1896-97.....	318,200 22
1897-98.....	196,737 99

## ETAT B.

1889-90

**DÉPENSES :**

Dépenses ordinaires (y compris \$62,133 95 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....	\$3,881,672 95	
Dépenses spéciales.....	818,583 51	
Avances et paiements de fonds en fidéi-commis.....	14,163 98	
Remboursements de dépôts de garantie de chemins de fer.....	255,069 24	
		<u>\$4,969,489 68</u>

**RECETTES :**

Revenu ordinaire.....	\$3,540,607 07	
Recettes provenant de ventes de propriétés.....	\$30,000 00	
Dépôts de fonds en fidéi-commis, recettes sur avances.	18,313 43	
		<u>48,313 43</u>
		3,588,920 50
Déficit.....		<u>\$1,380,569 18</u>

1890-91

**DÉPENSES :**

Dépenses ordinaires (y compris \$64,970 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....	\$4,095,520 45	
Dépenses spéciales.....	820,254 15	
Remboursements de dépôts de garantie de chemins de fer.....	222,097 41	
Avances et paiements de fonds en fidéi-commis.....	57,177 42	
		<u>5,195,049 43</u>

**RECETTES :**

Revenu ordinaire.....	\$3,457,144 32	
Dépôts de fonds en fidéi-commis et recettes sur avances	15,149 02	
Dépôts de garantie des chemins de fer.....	278,520 00	
		<u>293 669 02</u>
		3,750,813 34
Déficit.....		<u>\$1,444,236 09</u>

**1891-92**

**DÉPENSES :**

Dépenses ordinaires (y compris \$68,121.16 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....	\$4,446,639 60	
Dépenses spéciales.....	551,041 88	
Paiements de fonds en fidéi-commis.....	8,017 00	
Remboursements de dépôts de garantie de chemins de fer.....	231,070 14	
		<u>\$5,236,768 62</u>

**RECETTES :**

Revenu ordinaire.....	\$3,458,403 85	
Dépôts de fonds en fidéi-commis et recettes sur avances.....	19,723 87	
Fonds d'emprunts municipal.....	3,000 00	
Remboursements sur dépenses spéciales.....	5,870 38	
Recettes pour taxes sur subventions de chemins de fer.....	5,675 50	
Remboursement, chemin de fer Q. M. O. & O.	1,444 00	
		<u>3,494,117 62</u>
Déficit.....		<u>\$1,742,651 02</u>

**1892-93**

**DÉPENSES :**

Dépenses ordinaires (y compris \$71,053.33 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....	\$3,952,258 75	
Dépenses extraordinaires (Edifices publics).....	238,264 10	
Paiements sur dépôts en fidéi-commis.....	13,147 08	
Prêts aux victimes des ouragans.....	41,030 89	
Remboursements de dépôts de garantie de chemins de fer.....	240,405 39	
		<u>\$4,492,106 21</u>

**RECETTES :**

Revenu ordinaire.....	\$3,891,062 73	
do des nouvelles taxes.....	493,591 75	
		<u>\$4,384,654 48</u>
Recettes provenant de ventes de propriétés.....	7,116 00	
Dépôts de fonds en fidéi-commis.....	15,770 37	
Recettes sur avances.....	50,000 00	
do pour taxes sur subventions de chemins de fer.....	9,737 36	
		<u>82,623 73</u>
		<u>4,467,278 21</u>
Déficit.....		<u>\$24,828 00</u>

DÉPENSES :	1893-94.	
Dépenses ordinaires (y compris \$73,973.33 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....		\$3,876,990 83
Dépenses extraordinaires (Edifices publics).....		390,955 24
Païement sur dépôts en fidéi-commis.....		13,081 78
Emprunt—Sœurs de la Charité, Asile de Beauport.....		19,395 60
Remboursements de dépôts de garantie de chemins de fer.....		250,117 25
Fonds de remboursement des subventions de chemin de fer, frais.....		88 80

RECETTES :		\$4,550,629 50
Revenu ordinaire.....	\$3,740,322 45	
do des nouvelles taxes.....	518,406 11	
	—————	\$4,258,728 56
Recettes provenant de ventes de propriétés.....	1,805 05	
Dépôts de ventes en fidéi-commis	10,161 13	
Recettes pour taxes sur subventions de chemin de fer.....	49,732 48	
	—————	61,698 66
		4,320,427 22
Déficit.....		\$ 230,202 28

DÉPENSES :	1894-95.	
Dépenses ordinaires (y compris \$77,866 66 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....		\$4,043,228 43
Dépenses extraordinaires (Edifices publics).....		146,756 60
Dépenses <i>in re</i> vente de la propriété Château Ramezay.....		5,742 41
Païements sur dépôts en fidéi-commis.....		17,390 26
Dépôts spécial <i>in re</i> confirmation du titre de propriété chemin de fer Q. M. O. et O.....		5,550 00
Emprunt—Sœurs de la Charité, Asile de Beauport.....		25,000 00
Remboursements de dépôts de garantie de chemins de fer.....		260,223 01
Fonds de remboursement des subventions de chemin de fer, frais.....		2,742 60
		\$4,506,633 31

RECETTES :		
Revenu ordinaire.....	\$3,734,289 39	
do des nouvelles taxes.....	487,398 45	
	—————	\$4,221,687 84
Recettes provenant de ventes de propriétés (Château Ramezay)	100,340 28	
Dépôts de fonds en fidéi-commis	10,048 85	
Remboursement du dépôt <i>in re</i> confirmation du titre de propriété ch. de fer Q. M. O. et O.	5,550 00	
Recettes pour taxes sur subventions de chemins de fer.....	6,344 68	122,283 81
		4,343,971 65
Déficit.....		\$ 162,661 66

<b>DÉPENSES :</b>		<b>1895-96.</b>
Dépenses ordinaires (y compris \$80,786 67 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....		\$4,041,221 66
Dépenses extraordinaires (édifices publics).....		58,485 34
Paiements sur dépôts en fidéi-commis.....		17,459 02
Remboursements de dépôts de garantie de chemin de fer.....		268,241 39
Taxes sur les subventions de chemins de fer :		
Frais de perception.....	\$ 1,962 07	
Remboursements .....	27,899 04	\$ 29,861 11

<b>RECETTES :</b>		<b>\$4,415,268 52</b>
Revenu ordinaire.....	\$3,883,054 53	
do des nouvelles taxes...	444,856 02	
	<u>4,327,910 55</u>	
Dépôts de fonds en fidéi-commis .....	27,662 64	
Recettes pour taxes sur subventions de chemin de fer	3,285 62	
Rachat de l'emprunt de 1876, remboursement de la balance du montant tenu à Londres pour collocation	736 10	31,684 36
		<u>4,359,594 91</u>
	Déficit.....	<u>\$ 55,673 61</u>

<b>DÉPENSES :</b>		<b>1896-97.</b>
Dépenses ordinaires (y compris \$84,680 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....		\$4,677,095 20
Dépenses extraordinaires (édifices publics).....		176,832 28
Achat de propriété.....		30,000 00
Paiements sur dépôts en fidéi-commis.....		14,999 01
Taxes sur les subventions de chemins de fer :		
Frais de perception.....	\$413 17	
Remboursements.....	7,942 05	
		<u>8,355 22</u>

<b>RECETTES :</b>		<b>\$4,907,281 71</b>
Revenu ordinaire.....	\$3,556,602 96	
do des nouvelles taxes..	318,200 22	
	<u>3,874,803 18</u>	
Vente de propriété....	2,500 00	
Dépôts de fonds de fidéi-commis .....	45,772 48	
Recettes pour taxes sur subventions de chemins de fer	163 04	48,435 52
		<u>3,923,238 70</u>
	Déficit.....	<u>\$ 984,043 01</u>

1897-98

DÉPENSES :

Dépenses ordinaires (y compris \$87,307 99 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880) .....	\$4,364,686 68
Dépenses extraordinaires (édifices publics) .....	50,683 70
Paiements sur dépôts en fidéi-commis.....	33,675 10
	<hr/>
	\$4,449,045 48

RECETTES :

Revenu ordinaire.....	\$3,979,401 64	
do des nouvelles taxes..	196,737 99	
	<hr/>	4,176,139 63
Dépôts de fonds en fidéi-commis.....	58,358 79	
Recettes pour taxes sur subventions de chemin de fer.	1,516 72	
	<hr/>	59,875 51
		<hr/>
		4,236,015 14
		<hr/>
Déficit.....	\$ 213,030 34	

# ÉTAT C.

## RECETTES.

	1893-94		1894-95		1895-96		1896-97		1897-98	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
Puissance du Canada.....	1,278,376	11	1,277,799	42	1,231,798	59	1,257,183	70	1,266,413	48
Terres de la Couronne.....	905,163	96	866,032	10	1,045,310	19	879,893	26	1,087,042	52
Terres, Forêts et Pêcheries.....									7,872	67
Mines.....									182,490	40
Timbres judiciaires.....	184,245	00	187,314	60	186,278	50	177,426	80	66,423	95
do d'enregistrement.....	29,545	95	64,054	02	61,338	51	63,875	90	23,433	81
Fonds de bâtisses et des jurés.....	24,596	46	41,579	26	23,828	40	27,565	83	9,654	38
Honoraires judiciaires.....	11,495	70	12,166	84	14,329	34	14,654	38	12,751	96
Municipalités—Pour l'entretien des prisonniers.....	8,122	71	9,322	05	11,322	06	12,751	96	8,121	18
Palais de Justice de Montréal.....	2,372	28	3,353	28	4,381	94	2,123	88	5,155	79
Prison de Montréal.....	4,376	99	4,550	47	2,374	59	2,940	94	1,578	02
Gardes des prisons de Montréal et Québec.....	10,200	00	2,400	00	13,600	00	2,800	00	4,000	00
Gain des prisonniers, prison de Québec.....	186	60	192	15	42	01	140	75	192	66
do do Bedford.....	16	25	20	00						
do do Terrebonne.....										
do do Ste. Scholastique.....										
Ferme de la prison, Québec.....	340	40	130	40	147	50	246	60	136	50
Amendes, Justice.....	456	03	541	22	413	41	540	29	683	10
Honoraires du grand connétable, Québec.....	636,052	34	605,918	78	663,087	46	586,176	42	615,043	83
Licences.....	142,854	50	160,756	16	148,643	86	134,404	03	184,312	36
Taxes directes sur les corporations commerciales.....	246,860	50	185,870	70	184,254	50	74,856	99	2,055	81
do sur transports de propriétés.....	15,293	70	17,059	29	17,507	67	3,507	74	1,380	18
do directes sur certaines personnes.....	106,428	45	121,932	96	79,728	52	10,393	77	29,846	74
Licences de manufactures et de commerce.....	149,823	46	162,535	50	163,365	33	229,441	72	163,455	26
Droits sur successions.....	14,765	37	7,347	79	8,125	67	6,671	83	8,550	07
Commission sur honoraires d'officiers publics.....	180	96	307	79	165	44	163	04	128	10
do sur renouvellement d'hypothèques.....	8,286	27	6,068	59	11,491	51	8,391	39	8,780	12
Législation.....	18,955	06	21,697	13	35,005	69	7,703	59	63,544	63
Asiles d'aliénés, contributions municipales.....	407	49	151	15	78	00	1,638	98	2,127	85
do patients payants.....	2,289	06	5,688	51	12,366	76	923	72	36,386	84
Ecole d'industrie et de réforme.....	20,774	41	21,835	47	23,182	60	21,637	38	20,968	55
Gazette Officielle de Québec.....	5,870	13	6,114	02	4,880	85	7,570	62	8,121	49
Revenu casuel.....	7,125	49	6,677	95	6,028	77	5,712	61	5,514	35
Service civil, contributions pour pensions.....	520	84	429	16	400	00	376	33	397	86
Compagnies d'assurances provinciales—Depenses d'inspection.....										

Travaux et édifices publics, loyers	1,878 63	1,062 60	1,063 60	785 60	1,060 60
Inspection des chemins de fer	516 00	516 00	492 00	204 00	72 00
Intérêts sur prêts et dépôts	26,438 87	23,095 38	17,437 79	35,556 71	40,452 29
Prime, escompte et change	7,046 19	3,949 36	29 00	2,141 15	2,916 72
Intérêt sur prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O.	369,622 58	308,327 96	333,057 98	269,395 07	300,833 34
Remboursements	16,223 82	24,180 38	21,897 81		
Prêt aux incendiés de Québec	580 00	220 00	200 00		
Puissance du Canada, comptes généraux	489 40	489 40	244 70		
<b>Ventes de propriétés à Montréal et Québec</b>	<b>4,258,728 56</b>	<b>4,221,687 84</b>	<b>4,327,910 55</b>	<b>3,874,803 18</b>	<b>4,176,139 63</b>
	1,805 05	100,340 28		2,500 00	
<b>FONDS EN FIDEI-COMMIS, REMBOURSEMENTS, ETC. —</b>					
Remboursements sur avances	5,550 00	5,550 00			
Fonds de pensions des instituteurs	202 22	202 22	7,789 57	3,951 21	1,022 70
Fonds d'amortissement de la cité de Hull	153 99	158 63	163 40	167 63	173 84
do do Pointe à Gatineau		100 00	100 00	100 00	100 00
Conseil d'Agriculture		286 00			
Héritiers et succession F. E. Roy		1,584 00	880 50	884 50	886 10
Fonds de licences de mariage	7,470 00	7,218 00	7,221 00	6,693 00	6,864 00
Cautionnement des officiers publics	1,994 38	500 00	1,508 17	1,000 00	563 00
Dépôt de la Cie d'Assurance St. Laurent			10,000 00	15,000 00	
Fonds du Palais de Justice d'Ylmer	42 76			17,976 14	
Dépôt re Julie Labbé	500 00				
Remboursements au fonds de subventions des chemins de fer	49,732 48	6,344 68	3,285 62	163 04	1,516 72
Dépôts en vertu de l'acte 59 Vict., ch. 34					5,000 00
do do 61 do 39					25,000 00
Débentures du Palais de Justice de Hull, fonds d'amortissement					968 15
Fonds de bâtisse et des jurés district de Rimouski, assurance sur le Palais de Justice et la Prison					17,781 00
<b>Emprunts temporaires</b>	<b>4,320,427 22</b>	<b>4,343,971 65</b>	<b>4,358,858 81</b>	<b>3,923,238 70</b>	<b>4,236,015 14</b>
Produit de l'emprunt 1893	870,000 00	2,460,000 00	300,000 00	700,000 00	
do do 1894, (Londres)	3,860,073 34				
do do (Paris)	2,742,076 75	2,723 27			
Rachat emprunt 1876, remboursement		4,106,391 52	736 10		
Produit de l'emprunt de 1896			2,044,000 00		
do do 1897					
Produits de fonds inscrits émanés en consolidation de la dette					
En caisse au 1er juillet de chaque année	365,355 91	546,732 00	543,033 37	784,799 49	1,391,428 65
	12,157,933 20	11,459,818 44	7,246,628 28	10,772,092 05	6,366,120 07

## ETAT D. DEPENSES.

	1893-94		1894-95		1895-96		1896-97		1897-98	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
Dette publique.....	\$1,437,932	67	\$1,486,660	62	\$1,497,429	99	\$1,550,874	16	\$1,591,177	03
Législation.....	207,676	77	198,543	50	195,549	27	288,623	41	210,910	19
Gouvernement civil.....	256,725	24	251,256	54	253,401	69	277,247	91	282,585	08
Administration de la justice	548,038	05	608,327	29	568,544	28	662,665	77	618,379	65
Instruction publique.....	380,760	00	383,726	45	382,759	76	410,060	00	434,260	00
Agriculture, Colonisation et Immigration.....	242,864	01	290,636	62	286,814	09	404,695	75	307,476	97
Travaux et édifices publics :										
Ordinaires.....	101,037	86	110,257	32	97,544	64	165,783	76	127,483	73
Extraordinaires.....	390,955	24	152,499	01	58,485	34	176,832	28	50,683	79
Asiles et institutions de bienfaisance.....	325,082	00	323,047	25	326,078	25	358,616	77	339,375	75
Divers (y compris les paie- ments faits par les offi- ciers du revenu sur les perceptions.....	376,874	23	390,772	84	433,099	69	558,527	67	453,038	28
	4,267,946	07	4,195,727	44	4,099,707	00	4,853,927	48	4,415,370	38
Achat de propriété.....							30,000	00		
Remboursements de dépôts de garantie de chemin de fer.....	250,117	25	260,223	01	268,241	39	381,187	62	237,471	86
Avances.....	19,395	60	30,550	00						
Fonds en fidéi-commis.....	13,081	78	17,390	26	17,459	02	14,999	01	33,675	19
Fonds de remboursements des subventions de che- mins de fer, frais et remboursements.....	88	80	2,742	60	29,861	11	8,355	22		
	4,550,629	50	4,506,633	31	4,415,268	52	5,288,469	33	4,686,517	34
Subventions aux chemins de fer et Q. M. O. & O. . .	975,426	69	854,519,92		250,186	59	1,346,475	01	198,645	14
	5,526,056	19	5,361,153	23	4,665,455	11	6,634,944	34	4,885,162	48
Remboursements d'em- prunts temporaires.....	2,070,000	00	1,500,000	00	1,760,000	00				
Rachats de dette :										
Emprunt de 1891.....	3,860,000	00								
do 1893.....			4,106,461	00						
Partie de do 1874 et prime									56,048	90
do do 1876 do									64,794	80
do do 1878 do									163,584	00
do do 1880 do									24,079	04
do do 1882 do									322,849	80
do do 1894 do									107,319	74
do do 1896 do							3,015,853	86		
	11,456,056	19	10,967,614	23	6,425,455	11	9,650,798	20	5,623,838	76
Ajoutez : Paiements de man- dats impayés au 30 juin 1893, 1894, 1895, 1896, 1897.....	313,811	81	158,666	80	209,495	96	173,122	28	443,257	08
	11,769,868	00	11,126,281	03	6,634,951	07	9,823,920	48	6,067,095	84
Déduez : Mandats impayés au 30 juin 1894, 1895, 1896, 1897, 1898.....	158,666	80	209,495	96	173,122	28	443,257	08	191,639	36
	11,611,201	20	10,916,785	07	6,461,828	79	9,380,663	40	5,875,456	48

ETAT E.

RECETTES PROBABLES. 1899-1900.

PUISSANCE DU CANADA :

Subsides en vertu de l'acte de l'A. B. du N.....	\$959,252 80	
Intérêts sur fonds en fidéi-commis.....	71,385 94	
Subside spécial, 47 Vict., chap. 4.....	127,460 68	
Intérêts sur subventions de chemins de fer, 47 Vict., chap. 8....	119,700 00	
		<u>1,277,799 42</u>

INTÉRÊTS :

Intérêt sur prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O.....	300,000 00	
Intérêts sur prêts et dépôts.....	10,000 00	
		<u>310,000 00</u>

TERRES, FORÊTS ET PÊCHERIES..... 1,050,000 00

MINES..... 10,000 00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE :

Timbres judiciaires.....	195,000 00	
Honoraires judiciaires.....	14,000 00	
Fonds de bâtieses et des jurés (Revenu brut).....	25,000 00	
Entretien des prisonniers.....	10,000 00	
Gardes des prisons de Montréal et Québec.....	4,000 00	
Amendes.....	200 00	
Prison de Montréal.....	3,000 00	
Autres prisons—Gain des prisonniers.....	200 00	
Palais de Justice de Montréal.....	4,000 00	
Honoraires du grand connétable, Québec.....	500 00	
		<u>255,900 00</u>

Timbres d'enregistrement (y compris les honoraires des registrateurs salariés).....	65,000 00
Licences. (Revenu brut).....	675,000 00
Taxes directes sur les corporations commerciales.....	160,000 00
Droits sur successions.....	225,000 00
Commissions sur honoraires d'officiers publiques.....	8,000 00
do sur renouvellement d'hypothèques.....	200 00
Entretien des aliénés.....	67,000 00
do des pensionnaires des écoles d'industrie et de réforme.....	28,000 00
Législation.....	8,000 00
Gazette Officielle.....	22,000 00
Loyers d'édifices publics.....	1,000 00
Revenu casuel.....	5,600 00
Compagnies d'Assurances Provinciales, contributions.....	400 00
Contributions aux pensions, service civil.....	5,000 00
Prime, escompte et change.....	1,000 00

4,174,899 42

Taxes sur les subventions de chemin de fer..... 30,000 00

\$4,204,899 42

ÉTAT F.

DEPENSES PROBABLES 1899-1900.

	\$	cts.
Dette publique .....	1,570,411	54
Législation .....	192,894	70
Gouvernement civil .....	269,776	19
Administration de la justice, etc .....	536,710	00
Instruction publique, etc .....	432,560	00
Travaux et édifices publics .....	108,402	79
Agriculture .....	172,650	00
Terres, Forêts & Pêcheries .....	129,000	00
Colonisation & Mines, etc .....	133,250	00
Asiles des aliénés, Ecoles de réforme, etc .....	419,400	00
Institutions de bienfaisance .....	44,675	75
Services divers .....	146,025	00
	4,155,755	97
Travaux et édifices publics—Extraordinaires .....	22,000	00
	4,177,755	97
Remboursement de dépôts de garantie de chemin de fer .....	\$ 33,072	12
Subventions de chemins de fer et chemin de fer Q. M. O. & O .....	413,740	34
	446,812	46
	\$4,624,568	43

ETAT G.

ETAT APPROXIMATIF du passif et de l'actif de la Province de Québec au 30 juin, 1898.

PASSIF.

Dette consolidée telle qu'existant avant la conversion.....	\$33,483,694 67	
Augmentation du capital par conversion.....	800,146 86	
		<u>34,283,841 53</u>
Emprunt temporaire.....		700,000 00
Dépôts en fidéi-commis.....		334,003 97
Dépôts des compagnies de chemin de fer—pour paiement des intérêts garantis des obligations.....		132,702 49
Mandats impayés.....		191,639 36
Subventions en argent des chemins de fer, autorisées mais non encore dues.....	\$365,709 67	
Subventions en terres des chemins de fer converties en argent, à 52½ cts. per acre, autorisées mais non encore dues.....	559,973 17	
		<u>925,682 84</u>
Perte sur dépôt à la Banque d'Echange.....		25,218 75
Obligations du Palais de Justice de Québec.....		200,000 00

ACTIF.

\$36,793,088 94

Partie du prix de ch. de fer Q.M.O. & O. déposé en banque	\$353,390 00	
do do placé en \$29,000 d'obligations de la province de Québec, emprunt de 1878, achetée à 109%	31,610 00	
do do placé en obligations du palais de justice de Québec.....	200,000 00	
do do placé en obligations de la cité de Québec.....	15,000 00	
Balance non payée du prix du chemin de fer Q. M. O. & O.	7,000,000 00	
		<u>7,600,000 00</u>
Fonds inscrits de 3%.....		10,677 78
Allocations de chemins de fer, en vertu de l'acte fédéral, 47 Victoria, chapitre 8.....		2,394,000 00
Argent en banque.....		490,663 59
Coût de l'école Jacques-Cartier, Montréal, à être remboursé par vente de propriété.....		5,391,11
Réclamation <i>in re</i> feu l'honorable Thomas McGreevy.....		100,000 00
Avances à divers.....		161,832 89
Palais de justice de Québec, en vertu de 45 Victoria, chapitre 26, et 48 Victoria, chapitre 16.....		200,000 00
		<u>10,962,565 37</u>
Excédant du passif sur l'actif au 30 juin 1898.....		<u>\$25,830,523 57</u>



ETAT H.

OPÉRATIONS DE CAISSE, 1897-98.

Voici un état des opérations de caisse au cours de l'exercice 1897-98.

Argent aux banques, le 30 juin 1897, étant pour le compte courant.....	\$486,891 28	
Moins mandats non-payés.....	443,257 08	\$43,634 20
<hr/>		
Argent aux banques, au 30 juin 1897, solde du produit des em- prunts de 1896 et de 1897.....	\$904,537 37	
A même quoi a été payé, du 1er juillet 1897 au 30 juin 1898 :		
Subvention aux che- mins de fer.....	196,284 24	
Q. M. O. et O.....	2,360 90	
Dépôts de garantie.....	237,471 86	
	<hr/>	436,117 00
		<hr/>
		468,420 37
Ce qui laisse un solde de.....		512,054 57
dont il a été disposé comme suit :		
Dépense totale, moins subventions aux chemins de fer, Q. M. O. & O. Remboursement aux che- mins de fer de leurs dépôts de garantie, du 1er juillet 1897 au 30 juin 1898, lequel a été :		
Pour frais ordinaires .....	4,364,686 68	
Pour frais extraordinaires.....	50,683 70	
Dépôts en fidéicommiss.....	33,675 10	
	<hr/>	4,449,045 48
Le revenu total du 1er juillet 1897 au 30 juin 1898, a été pour :		
Le revenu ordinaire.....	4,177,656 35	
Les dépôts en fidéicommiss.....	58,358 79	4,236,015 14
Déficit.....		<hr/>
		213,030 34
Solde en caisse le 30 juin 1898.....		299,024 23
Soit:		
Argent aux banques.....	490,663 59	
Moins mandats non payés.....	191,639 36	
	<hr/>	299,024 23
		<hr/>

